Banque Tarneaud

Rapport Annuel

2021

DIRECTOIRE

au 31/12/2021

Président

Benoit Vandermarcq

Vice-Président

Alexis Coulon

Directeur du Groupe Golfe Estuaires et Membre du Directoire

Laurent Picheyre

FONCTIONS SUPPORT

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET LOGISTIQUE ET ORGANISATION

Christine Querbes-Belzon

COMMUNICATION

Véronique Recouvrot

CONTRÔLE GÉNÉRAL

Franck Loumeau

GESTION PRIVÉE

Francis Villoutreix

RESSOURCES HUMAINES

Romain Gambert

RISQUES

Philippe Remize-Bessaguet

DIRECTION DE LA CONFORMITÉ

Frédéric Moutaud

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président

Jean-Louis Klein

Président d'Honneur

Jean-Loup Tarneaud

Vice-Président

Hélène Sauvan

Membres du Conseil de Surveillance

Sandrine Adam
Gaël Brabant
Serge Bruhat
Cristiana Gouron *
Audrey Hyllaire *
Jean-Louis Klein
Béatrice Lelièvre
Valérie Morellet *
Luc Richard
Hélène Sauvan
Jean-Loup Tarneaud
Odile Zimmermann

Secrétaire du Conseil

Catherine Bureau

* Représentant du Personnel

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION 4

CONJONCTURE ECONOMIQUE 4
ACTIVITE COMMERCIALE 6
ÉVOLUTIONS FINANCIERES 9
RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE 12
INVESTISSEMENTS 12
RESSOURCES HUMAINES 13
ECHEANCIER DES DETTES FOURNISSEURS 14
DELAI DE PAIEMENT DES CREANCES CLIENTS 14
PUBLICATION RELATIVE AUX COMPTES BANCAIRES INACTIFS 14
ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES 15
RÉPARTITION DU CAPITAL 15
CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES 15
PERSPECTIVES 15
SITUATION EN UKRAINE ET EN RUSSIE 16
DIVIDENDE 17
PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES 18

RESULTATS FINANCIERS 26

BILAN INDIVIDUEL 26
COMPTE DE RESULTAT 28
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS 29

RAPPORT DU CONSEIL SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 69

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 77

RESOLUTIONS PRESENTEES A L'A.G.O. DU 6 MAI 2022 82

GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES TECHNIQUES UTILISES 85

RAPPORT DE GESTION

CONJONCTURE ECONOMIQUE

Après un début d'année 2021 encore fortement marqué par les périodes de restrictions dues au variant Delta, l'économie mondiale a commencé à se redresser au cours du second trimestre 2021 puis a nettement accéléré jusqu'à la fin de l'année malgré l'arrivée d'une nouvelle vague liée au variant Delta et l'apparition d'un nouveau variant, Omicron, début décembre 2021.

La croissance mondiale a atteint +5,6% en 2021 (vs -3% en 2020) avec un fort redémarrage dans les pays émergents, tirés par la Chine, et un retour au niveau d'avant Covid dans les pays développés (+5% vs -4,9% en 2020), tirés par les Etats-Unis (+5,5% vs -3,5% en 2020).

Toutefois, ces derniers mois, l'activité économique mondiale montre des signes mitigés dus à différents facteurs, à savoir, des perturbations des chaînes d'approvisionnement, des frictions sur le marché du travail, un niveau d'inflation élevé et des incertitudes géopolitiques. Ces éléments devraient perturber la première partie d'année 2022 mais s'atténueraient progressivement permettant à la croissance mondiale d'atteindre +4% en 2022.

En zone Euro, après le fort redémarrage de 2021 qui amène à une croissance du PIB de + 5,2%, le rattrapage de l'activité se poursuivra à un rythme plus modéré à partir de 2022. En effet, elle devrait connaître une croissance de 3,4% pour l'année 2022. L'économie aura retrouvé son niveau d'avant pandémie au cours de l'hiver, mais sa convergence vers la tendance de long terme sera plus longue. La croissance soutenue des exportations observée en 2021 se normalisera à partir de 2022. En effet, le faible dynamisme du commerce mondial, reflète déjà un redémarrage moins vigoureux avec les contraintes d'offre pesant sur les délais d'approvisionnement. S'ajoute à cela une stagnation du pouvoir d'achat avec l'inflation persistante.

En 2022, la politique budgétaire et monétaire de la BCE sera moins expansionniste avec le reflux progressif de la pandémie et les mesures exceptionnelles prisent ces dernières années ne seront pas reconduites. Un regain d'intensité de la pandémie, une poussée du populisme et la baisse de la notation souveraine de certains Etats amèneraient à une baisse du scénario.

En France, la croissance du PIB a atteint 7% en 2021, un bond jamais vu depuis 52 ans, mais qui intervient après la récession record de 2020 (-8%). Par ailleurs, sa croissance se tassera à partir de 2022 et devrait suivre une tendance de +3%. En effet, avec le retrait des mesures d'urgence, l'expiration de la majorité des mesures de soutien sur l'emploi et le résultat des entreprises, conjugué à un endettement sensiblement augmenté par la pandémie, la croissance va certainement s'affaiblir. Ainsi, le rattrapage de la tendance pré-pandémie se poursuivra en 2022 et en 2023.

La consommation des ménages français se modérera sur l'horizon de prévision. En effet, l'inflation persistante pèsera sur le pouvoir d'achat des ménages, même si la progression des salaires devrait se poursuivre en 2022. En outre, avec le ralentissement de l'activité et la fin des mesures d'urgence, le chômage devrait légèrement remonter en 2022. La baisse du taux d'épargne soutiendra la consommation et l'investissement résidentiel, qui a bien résisté à la crise, se tassera légèrement sous l'effet du durcissement modéré des conditions de crédit en lien avec la remontée du chômage et la remontée graduelle des taux d'intérêt.

Le Royaume-Uni réalise une croissance de 6,9% pour l'année 2021 et devrait connaître une croissance de 4,3% pour l'année 2022. En effet, avec des politiques budgétaires toujours favorables, la fin des licenciements et donc des pertes d'emplois moins nombreuses que prévu, l'économie britannique poursuivra sa reprise en 2022, mais à un rythme plus lent.

De plus, les perturbations des chaînes d'approvisionnement, la hausse de l'inflation et les pénuries de compétences vont obliger la banque d'Angleterre à resserrer sa politique.

Les Etats-Unis ont enregistré en 2021 une croissance de 5,7% qui a quelque peu déçu les attentes. La croissance prévisionnelle est de 3,6%. Avec une dynamique de l'inflation, la Fed va devoir resserrer sa politique plus rapidement, et notamment une réduction des taux plus tôt ainsi qu'une amélioration du marché du travail qui aura pour effet une hausse des taux en 2022.

Quant à la Chine, sa croissance pour l'année 2021 est de 8,1%. On estime que sa croissance pour 2022 devrait être de 4,9%. L'année 2021 pour la Chine a été marquée par l'assouplissement des politiques qui devrait se poursuivre en 2022. L'inflation contenue devrait permettre une croissance stable du PIB.

La Banque Tarneaud poursuit ses projets de transformation digitale et de dématérialisation visant à améliorer son efficacité commerciale et la satisfaction de ses clients

Ses principales réalisations de 2021 sont les suivantes :

- Dans le contexte de la crise sanitaire, la Banque Tarneaud a distribué l'offre de Prêts Garantis par l'Etat permettant à nos clients de faire face à leurs besoins de trésorerie pour un montant pouvant représenter jusqu'à 25% de leur CA et avec une

première phase d'amortissement IN FINE sur 12 mois.

- Dans le contexte de crise sanitaire lié à la COVID-19, le groupe Crédit du Nord en partenariat avec Simplebo a mis en place un annuaire des entreprises locales disponible sur ses sites internet permettant aux PRO de développer leur visibilité en ligne.

- La frontalisation de l'Entrée en relation professionnelle : ouverture du parcours société en formation et les professions réglementées. Commande automatique des statuts, Kbis et Liasses fiscales.

- Application entièrement nomade.

- Création d'un espace d'échange pour permettre aux prospects lors de leur entrée en relation de déposer les documents administratifs nécessaires à la complétude de leur dossier et obtenir leur RIB et leur lettre d'agrément une fois l'EER conforme et validée. A partir de l'espace banque en ligne permettre aux Clients Professionnels et Entreprises la transmission (de manière sécurisée) des documents (KBIS, etc.) à leur conseiller.

- Des améliorations apportées à l'application mobile et sur le site Internet pour nos clients.
  En effet, le mobile est devenu un incontournable dans la relation client. Les usages évoluent et le groupe a souhaité simplifier la navigation de ses clients et enrichir l'appli de nouvelles fonctionnalités : Touch et face ID, régénération simplifiée du Code confidentiel, consultation du code de la carte dans l'appli.

- Par ailleurs, les 8 sites des banques ont été refondus pour améliorer l'expérience client / prospect. Ils offrent désormais une meilleure visibilité de nos offres bancaire (ou extra bancaires dans le cadre de l'open banking) et expertises, avec un menu distinct personne privée/personne morale. La prise de contact est aussi facilitée et suivie dans le cadre de « la Voix du client ».

- L'élargissement des services accessibles en ligne se poursuit avec deux nouvelles fonctionnalités digitales.

- Le groupe a déployé la signature électronique de la Facilité Temporaire de Trésorerie (découvert temporaire autorisé) d'une part ; d'autre part, nous avons aussi offert la possibilité aux clients de signer électroniquement les souscriptions de contrats en assurance vie.

Le groupe a refondu fin septembre 2021 son offre d'assurance automobile afin de faire bénéficier à ses clients Particuliers d'un contrat personnalisable et modulable pour répondre au mieux à leurs attentes spécifiques

- Ils peuvent ainsi choisir entre 5 formules avec 5 options et 5 niveaux de franchise, dont une formule dédiée au leasing. De plus, la situation de chaque client évoluant dans le temps, nous avons souhaité que l'offre d'assurance puisse s'y adapter : le client peut à tout moment ajouter des options en fonction de ses nouveaux besoins, pour un prix adapté à sa réelle utilisation.

- Plan ASSU MRPRO V2 : une offre modulaire permettant de s'adapter aux besoins de chaque client avec la possibilité d'assurer son local et ou sa responsabilité civile, de choisir des packs optionnels, les plafonds associés ainsi que le niveau de franchise.

- Offre CYBER (pour les CA TPE) : une assurance permettant de protéger les entreprises contre les atteintes à leur système d'information et/ou aux données numériques à la suite d'une cyber-attaque. Plusieurs volets de garanties afin de faire face à toutes les caractéristiques d'un sinistre lié à un cyber incident.

- Crédit renouvelable Facilinvest : permettant de financer des besoins professionnels de faibles montants (jusqu'à 50 K€) sur une courte durée.

  Il s'agit d'un financement à durée indéterminée, de tout type d'actif corporel et incorporel (sur liste), dont le décaissement se fait uniquement sur présentation de factures acquittées.

- Pour les CMT, les clients reçoivent désormais une notification (SMS, Courriel, Push sur application mobile) lorsque leur crédit pro est décaissé ou mise en place.

- Lancement de PRISMEA sur toute l'année 2021, l'offre est disponible à la main des conseillers.

ACTIVITE COMMERCIALE

Une conquête Particuliers orientée vers du qualitatif

La Banque Tarneaud continue de conquérir de nouveaux clients Particuliers et compte 4 620 entrées en relation à fin décembre 2021 dont 70 % de majeurs avec un axe de développement orienté sur les segments cœurs de cible.

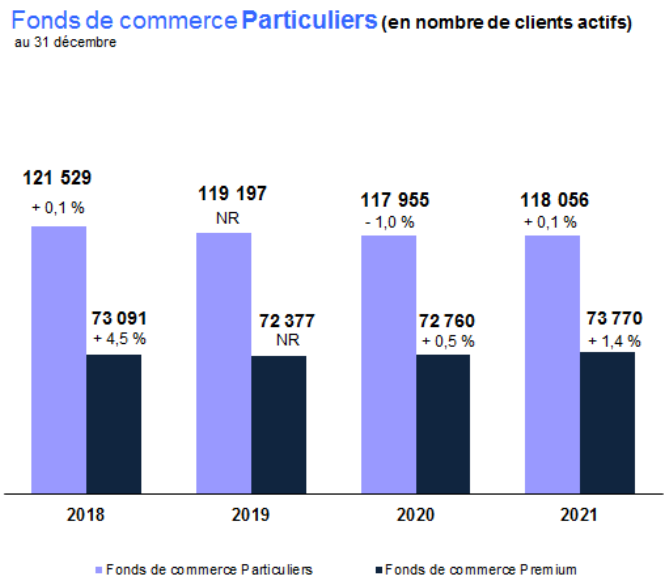

En 2021, nous avons renoué avec un niveau de conquête conforme aux standards des années précédentes, tout en maintenant un niveau d'attrition stable, ce qui nous a permis de stabiliser notre fonds de commerce avec 118 056 clients particuliers actifs à fin décembre 2021.

En parallèle, nous avons accentué la progression de notre fonds de commerce de clients Premium (+ 1,4%). Cette tendance s'inscrit pleinement dans notre stratégie de nous orienter sur une clientèle qualitative.

Précisons que la Banque Tarneaud reste résolument attachée à l'accompagnement de ses clients qui entreprennent au cœur des territoires, et s'appuie sur sa base de clientèles professionnelles et entreprises pour développer ses relations avec les dirigeants de sociétés sur leur partie privée et proposer des offres partenaires pour leurs salariés.

Le fonds de commerce Professionnel repart à la hausse

Sur cette année 2021, nous avons réussi à renouer avec un niveau de conquête conforme aux années d'avant crise sanitaire avec l'entrée en relation de 950 personnes morales supplémentaires (+ 28 %) dont 620 clients orientés cœur de cible (ancienneté supérieure à 2 ans et/ou professions libérales).

Dans le même temps, nous avons maintenu l'attrition à son niveau habituel, ce qui permet mécaniquement de maintenir notre fonds de commerce de Professionnels à 11 445 clients (+ 0,2 %).

Précisons qu'une attention toute particulière reste portée sur l'activation des comptes et la qualité de la conquête, l'accent étant mis sur les sociétés créées depuis plus de 2 ans ou avec un code NAF choisi sur des professions libérales.

Concernant la conquête de clients de Professions Libérales, cette dernière affiche une progression de 43,7 % soit 315 nouveaux clients en 2021.

Nous continuons de soutenir ces clients avec un dispositif dédié qui comprend des conseillers spécialisés ainsi que différents partenariats.

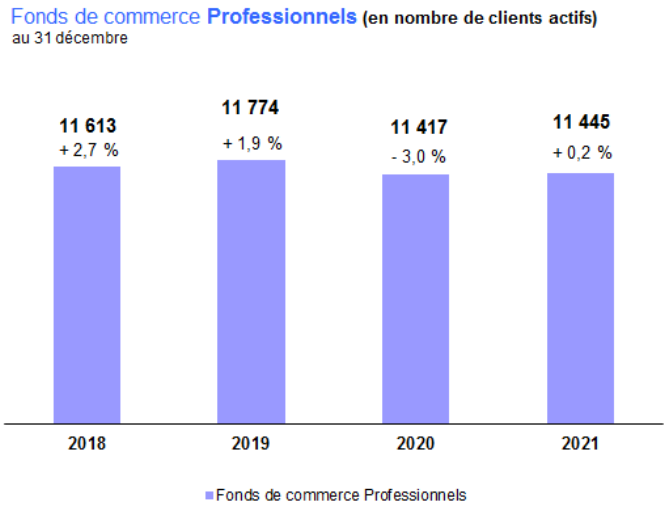

Le dispositif de proximité de la Banque Tarneaud avec ses clients se traduit par la présence d'un conseiller dédié ainsi qu'une volonté affichée de gérer tant la partie commerciale que la partie privée et patrimoniale du client professionnel ou entreprise. Près de 72% de nos clients suivis en relation professionnelle, nous confient également leur relation privée.

Un fonds de commerce Entreprises en croissance de 1,6%

En 2020, le fonds de commerce Entreprises était en repli de 2,6 %. En 2021, nous tendons vers notre fonds de commerce d'avant crise COVID en ayant récupéré 2/3 de la perte de ce fonds de commerce très convoité.

Tout comme les professionnels, la conquête entreprises en 2021 est en progression avec 100 entrées en relation ; Nous avons bonifié le critère de sélection sur les clients avec un CA > 2,5 M€ vs 2,0 M€ précédemment ; pour rappel, nous avions conquis 57 clients en 2020 et 90 clients en 2019 dont le CA > 2M€.

La conquête des clients entreprises dont le CA > 7,5 M€ est quant à lui au rendez-vous avec 38 entrées en relation, soit + 192% de progression vs 2020 et + 46% vs 2019.

Fonds de commerce **Entreprises** **(en nombre de clients actifs)**
au 31 décembre

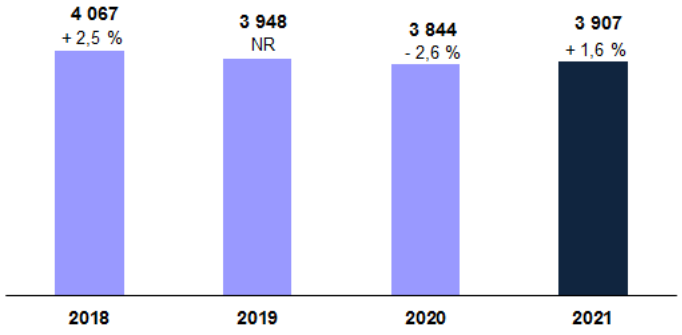

L'épargne bilancielle poursuit sa progression en 2021

Portée par les dépôts à vue qui évoluent de + 7,9 %, nos encours moyens de dépôts ressortent à 3,6 Mds€, en hausse de + 9,8 % par rapport à fin décembre 2021.

Ces chiffres s'inscrivent sur une dynamique régulière de croissance depuis 2016 en dépit de plusieurs actions commerciales pour endiguer ce phénomène particulièrement coûteux. La liquidité de court terme entraînant un coût non négligeable sur nos marges (Eonia ≈ - 0,50 %).

En un an, les encours de dépôts à vue ont progressé de + 7,1 % sur le marché des Particuliers, de + 9,7 % sur le marché Professionnels et de + 7,9 % sur le marché Entreprises. Nous avons ralenti cette dynamique, par du conseil et de l'arbitrage sur de l'assurance vie ou d'autres supports, mais celle-ci perdure en 2021.

Cette croissance des dépôts à vue (+ 148 M€ d'encours moyen cumulés en un an) est le fait d'un ralentissement de l'activité économique commerciale, toujours présent en 2021.

Cela s'accompagne toujours d'un excédent de trésorerie de nos clients Entreprises / Professionnels qui bénéficient toujours du soutien des Prêts Garantis par l'Etat qui ont débuté au mois d'avril 2020.

Les encours moyens d'épargne à régime spécial augmentent de 9,2 % à 1 Mds € à fin 2021. Dans le détail, la croissance des avoirs sur le Livret A (+ 8,7 %), la collecte sur le Livret de Développement Durable (+ 5,4 %) et, la progression sur les CSL Particuliers (+ 26,8 %) restent particulièrement soutenues en cette période.

Parallèlement, les encours de Compte Epargne Logement affichent un très léger repli de 0,6 % sur un an. Même constat pour le Plan d'Epargne Logement en retrait de 0,7 %. La baisse des taux d'intérêts d'emprunts à l'habitat ainsi que de la rémunération de ces produits les rendant moins attractifs.

Malgré une légère érosion observée de nos encours, ces placements restent appréciés et sont vus comme placements refuges.

Les encours de nos comptes sur livret de nos clients institutionnels repartent à la hausse et progressent de 6,0%.

Les dépôts à terme progressent de 21 % par rapport à 2020 malgré des rendements moindres proposés.

Notre encours sur les Comptes à Terme (CAT) est le fait générateur de cette forte évolution. L'encours de CAT progresse de 21 % en 2021. Ce produit constitue une des alternatives pour nos clients entreprises et institutionnels à leurs excédents de dépôts à vue ; ceci tout en préservant une trésorerie court terme relativement liquide. D'ailleurs, les CAT renouvelables (64 jours par tacite reconduction) sont en progression de 63 % en 2021.

Encours de dépôts bilanciels **(en M€)**
moyenne annuelle

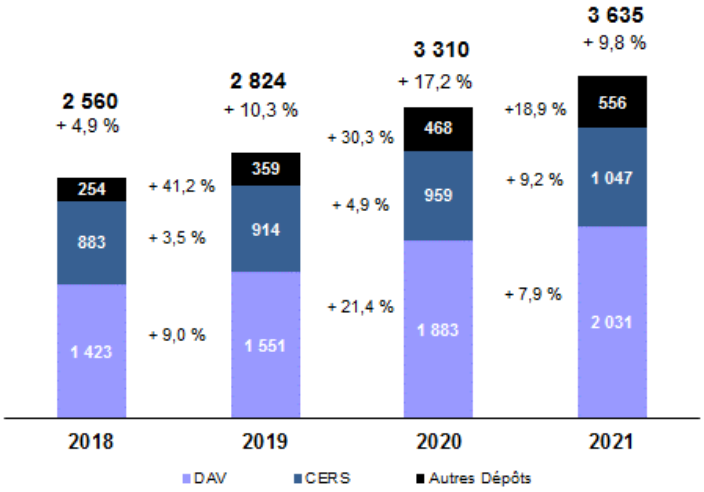

L'épargne hors bilan progresse en 2021

Dans un contexte toujours particulier, l'encours moyen d'assurance-vie progresse de 6,9 % à 1,8 Mds € avec une collecte brute en hausse de 26 % (+ 35 M€) par rapport à 2020 à 169 M€. La conservation, toute clientèle confondue, progresse de 5,6 % (dont + 13,8 % sur PEA).

Au total, l'encours d'épargne gérée (bilan et hors bilan) progresse de 8,0 % porté par l'épargne bilancielle et pour part sur notre clientèle premium de l'encours hors bilan (+ 13,6% d'évolution de la conservation en Gestion Sous Mandat).

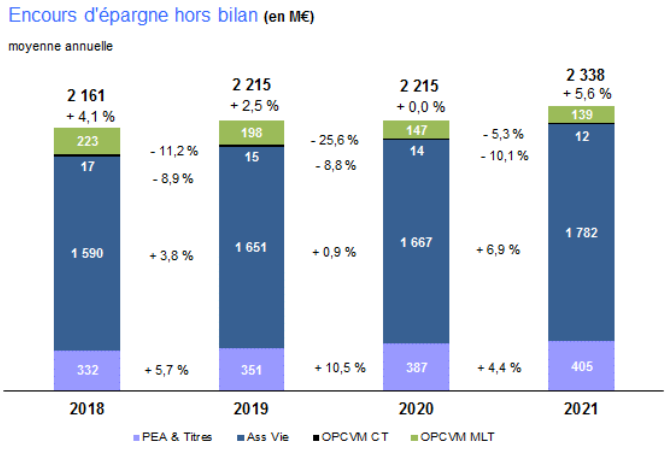

L'Assurance Vie et Non Vie restent des leviers de croissance

Une conservation totale stable à 2,4 Mds € grâce à l'encours d'assurance vie (1,8 Mds €) qui évolue favorablement à + 6,9 %. Notre conservation croit de + 6,7% à fin 2021 (GSM 0,7 M€ à + 13,2% A/A-1).

Le taux d'unité de comptes à la production s'affiche à 41%, alors que celui sur encours est à 28% à fin décembre 2021 en progression de 3 points.

L'activité de la Banque Privée affiche de bons résultats sur l'année 2021

- Un PNB hors marges sur crédits de 5,3 M€, en hausse de 8,2 % par rapport à fin décembre 2020.
- Une conservation en progression de 15,1% à plus de 553 millions d'euros grâce à une collecte nette de plus de 30 M€.

Après une année 2020 en demi-teinte, la production de crédits immobiliers repart à la hausse nettement cette année.

En 2021, la production de crédits immobiliers repart à la hausse avec une évolution de 32,1 % du volume de production qui dépasse celui atteint en 2019.

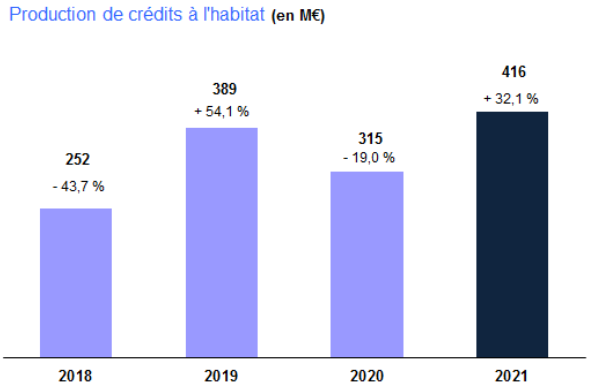

L'encours moyen annuel de crédit à l'habitat atteint 1,7 Mds€ à fin décembre, en hausse de 2,4 % par rapport à 2020.

Par ailleurs, la Banque Tarneaud continue de mener une politique sélective en matière de risque pour ce qui concerne les taux d'apport personnel, les taux d'endettement et la commercialisation de crédits sur des durées inférieures ou égales à 25 ans.

A cela, se rajoutent les nouvelles recommandations HCSF qui limitent notre proposition de crédits (obligations réglementaires à partir de 2022).

Une production de crédits à la consommation qui repart à la hausse sur 2021 ce qui permet de stabiliser nos encours

L'ensemble des conseillers de la Banque Tarneaud veille à accompagner les projets de leurs clients tout en s'assurant de leur solvabilité.

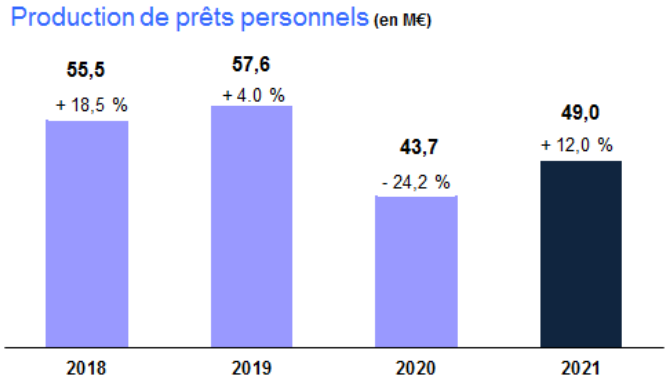

Après le ralentissement de la production en 2020 dû aux périodes de confinement qui ont modifié les habitudes de consommation de nos clients (avec un certain nombre de reports de projets ou de ré-arbitrage de dépense), la production des prêts personnels se reprend avec une évolution de + 12 % soit un volume de production de 49 M€.

Cependant, nous restons en deçà des historiques de production atteints en 2018 et 2019 qui avaient été particulièrement soutenues.

Parallèlement, notons que notre encours de crédits personnels se stabilise (+ 0,2 %). Il nous faudra tonifier cette production pour ne pas voir notre encours s'éroder.

Du fait de ses relations historiques avec la clientèle de PME françaises, la Banque Tarneaud participe activement au financement de l'économie

Le volume global des concours à l'économie sur la clientèle commerciale s'élève à 1,5 Mds € à fin décembre, en augmentation de 5,2 % par rapport à décembre 2020.

La **production de crédits d'équipements** est en net repli de 52,5 %. Cette tendance s'explique par la mise en place, dès avril 2020, de prêts garantis par l'Etat (P.G.E.) qui avait eu pour effet de faire atteindre par la banque un volume historique de 572 M€ dont 376 M€ rien que de PGE.

Production de crédits d'investissement (en M€)

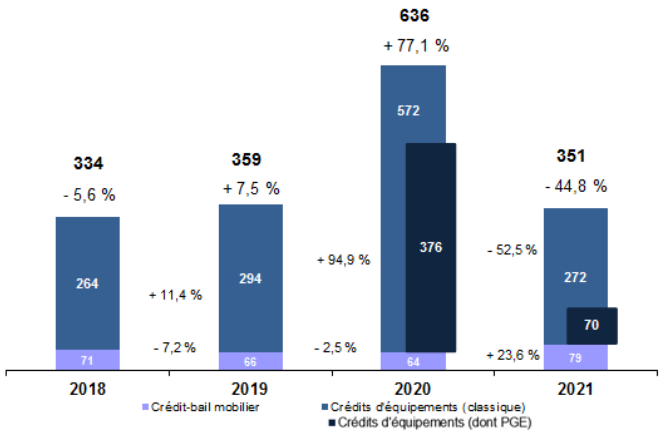

Hors P.G.E, notre production de crédits d'équipements est en progression de 2,9 % à 202 M€.

Nous restons en deçà des niveaux d'avant crise sanitaire. L'année reste marquée par une amélioration de notre marge qui profite au Produit Net Bancaire.

Production de crédits d'investissement (en M€)
* Retraité de la production de PGE

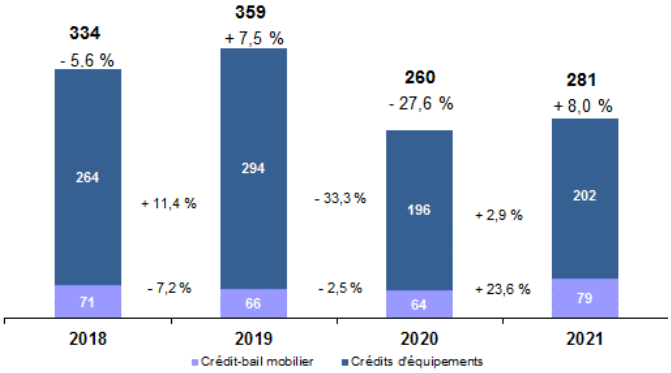

Par conséquent, les encours moyens de crédits d'équipements progressent sensiblement de 8,6 % et s'élèvent à 1 269,3 M€ à fin décembre.

Encours de crédits (en M€)
moyenne annuelle

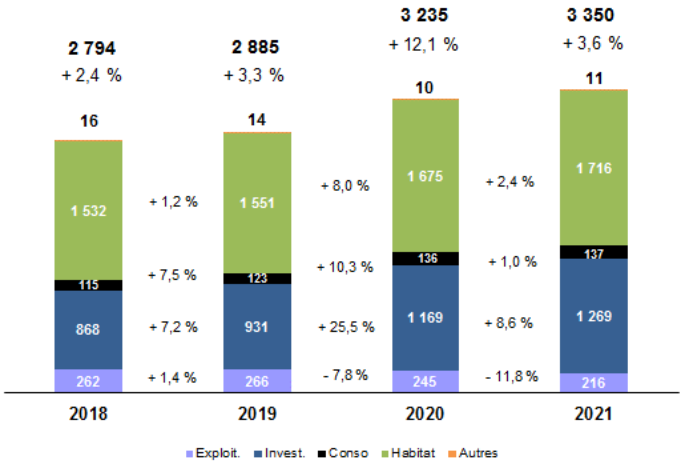

Portés par les encours de P.G.E et la dynamique affichée sur nos crédits d'investissement, nos encours moyens poursuivent leur progression en 2021 de + 3,6 % portant le total des emplois à 3,4 Mds € (hors StarLease – crédit-bail mobilier).

Production de crédit bail mobilier (en M€)

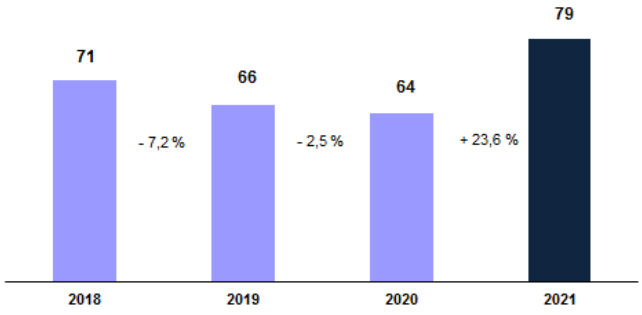

Après deux années (2019 et 2020) en retrait, la production de crédit-bail mobilier se tonifie et dépasse même le niveau de production de 2018 à 79,0 M€ soit une évolution de + 23,6 %.

Les encours moyens de crédit-bail mobilier, hors bilan, continuent leur progression : + 11,0 % en 2021 et s'élèvent à 183 M€ à fin décembre 2021.

ÉVOLUTIONS FINANCIERES

Le Produit Net Bancaire comptable (en normes françaises) atteint 117,4 M€ en 2021 en progression de 3,3 % par rapport à 2020 (y compris provision PEL/CEL) à fin 2021.

Hors Provision Epargne Logement, notre évolution du PNB s'affiche avec une hausse de 2,2 %.

Produit net bancaire **(en M€)**

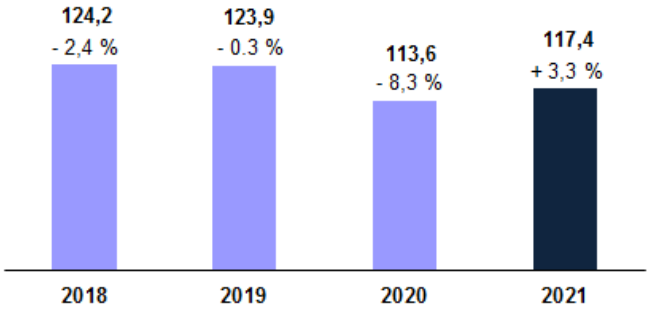

La marge d'intérêts ressort à 58,9 M€ en hausse de 2,2 % et reste impactée par les effets négatifs de l'environnement de taux bas et de la baisse des taux de replacement des dépôts.

Dans le détail, cette variation est contrastée entre les encours des comptes débiteurs qui repartent à la hausse sur 2021 (+ 29,2 % A/A-1 sur le particulier) et les encours des comptes débiteurs professionnels qui continuent de fléchir (- 16,3 % A/A-1 sur les entreprises) du fait de la continuité de la mise en place de prêts PGE.

Les marges sur dépôts, malgré des volumes en progression de près de 10% continuent de peser sur notre rentabilité. Le plus fort impact se situant dans l'évolution de nos dépôts à vue qui croissent de + 7,9 % et, sous un effet prix, nous impactent de - 3,4 M€ par rapport à 2020.

Nous bénéficions, dans nos autres marges d'une sur-bonification, au titre du TLTRO 3, qui nous permet de comptabiliser un produit sur l'exercice de 2,9 M€.

A l'inverse, l'année 2021 n'aura pas fait naître d'opportunité en termes d'accompagnement et de conseils de nos clients importateurs ; sur le sujet des opérations de change complexe (garantie de change de devises).

Le marché et la volumétrie d'échange, ainsi que les positionnements des taux de change (euro vs dollars), n'ont pas réuni les conditions à la souscription de ces options. Nos intérêts sont de 0,2 M€ à fin décembre 2021 avec un gap déficitaire de 1,3 M€ sur nos intérêts liés à ces opérations vs 2020.

La Provision Epargne Logement a fait l'objet d'une reprise de dotation de 460 K€, contre une dotation de 800 K€ en 2020. Retraité de cet effet, nos marges d'intérêts restent stables.

Les commissions de services progressent de 1,1 % bien aidées par un net accroissement des commissions de mouvement (+ 10,0 %) ou encore par les commissions monétiques (+ 8,3 %).

A contrario, les commissions de dépassement et de découvert affichent un repli de presque 12%, nos frais sur succession, ATD baissent de 5%. Nous avons un effet comptable qui oriente nos commissions de service positivement en 2021 ; des factures de flux [(1)] en moins des commissions en 2020 et en Autres Charges en 2021 (0,8 M€).

Nous subissons également la non-perception de commissions exceptionnelles sur risques de la part de notre partenaire StarLease (0,6 M€) ; les conditions de perception n'étant pas réunies.

Retraitées, nos commissions évoluent de + 0,9%.

Les commissions financières ont bénéficié de marchés porteurs et affichent un taux d'évolution de 13,8 %. Les placements en produits structurés, l'investissement en actions, ainsi que les conseils apportés à nos clients pour investir en 2021 sont à l'origine de cette belle dynamique.

◆ Finalement, les commissions nettes ressortent à 58,5 M€ en évolution de + 4,6 %.

Commissions nettes **(en M€)**

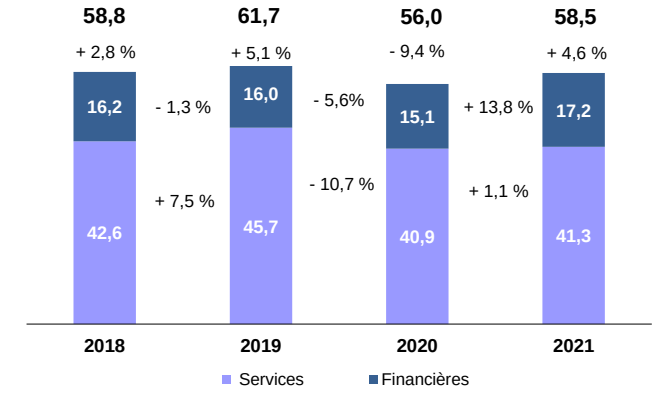

Les **frais généraux** progressent de 5,0 % à 90,3 M€ :

◆ Les frais de personnel augmentent de 5,2 % et atteignent - 40,7 M€. Le niveau de primes de performance reprenant son niveau standard (elles avaient été abaissées d'un peu moins de 20% en 2020 du fait de la crise COVID).

Se rajoute une provision de 0,7 M€ au titre du projet de rapprochement de notre entité.

◆ Les impôts et taxes sont en augmentation de l'ordre de 4,8 % à - 2,8 M€ du fait de l'augmentation de la cotisation au Fonds de Garantie des Dépôts Réglementées (FGDR) et Fonds Réglementé Unique (FRU) lié à l'augmentation de nos encours de dépôts.

◆ Les Autres Charges de fonctionnement sont en hausse de 4,2 % à – 43,7 M€. Retraitées de l'effet comptable [(1)] déjà présent dans les commissions, l'évolution n'est plus que de 2,4%.

Nos facturations de charges intra groupe ont augmenté de + 4,6% du fait de la prise en compte de l'accélération

des amortissements des projets informatiques en lien avec le projet vision 2025.

(1) Facture de Flux impactée aux commissions sur moyens de paiement en 2020 et comptabilisée en Autres charges, prestation de service en 2021

◆ Les amortissements s'élèvent à - 3,1 M€ (+ 12,7%) en hausse. Nous avons continué notre programme et tenu notre feuille de route s'agissant de la transformation de nos agences (Projet Agora), lieu d'accueil de nos clients.

Nous avons également poursuivi nos investissements dans le digital et le numérique pour plus de mobilité des collaborateurs.

Nous avions amorcé ce programme ambitieux de mobilité en 2019 et, il s'est poursuivi, et accéléré en dépit de la crise et conformément à nos projections budgétaires.

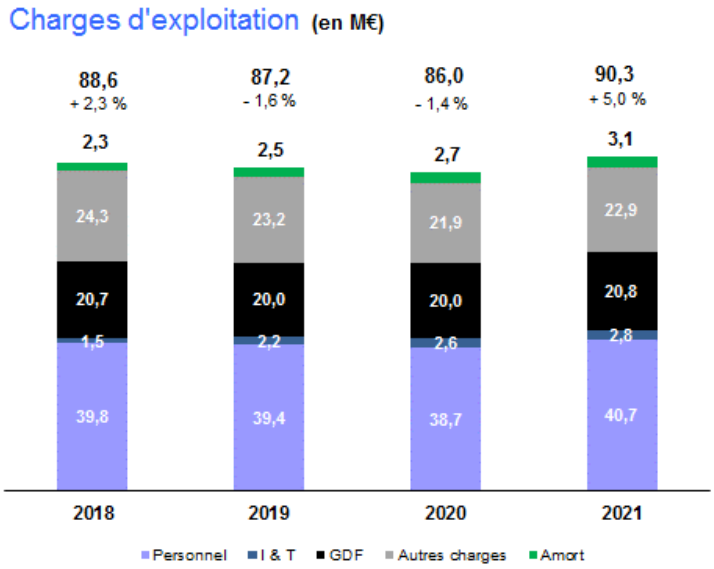

Le **Résultat Brut d'Exploitation** s'établit à 27,2 M€ en retrait de 1,7% par rapport à 2020.

Le **Coefficient d'Exploitation** s'élève à 77 % contre 76 % en 2020. Cependant, nos frais généraux ont fait l'objet de provisions liées au projet de rapprochement des réseaux de banque de détail en France vision 2025, retraité de cela, notre coefficient est stable.

Le **coût du risque** 2021 est positif et s'établit à 9,6 M€ contre un coût du risque de - 6,4 M€ en 2020. Grâce à la reprise de provisions (S1/S2/S3) liées aux recalibrages favorables des paramètres des modèles de provisionnement, ainsi que par la plus-value de 2,8 M€ réalisée dans le cadre de la cession du portefeuille contentieux ORSAY (20 M€ d'encours cédés).

Notre charge du risque sur encours passe ainsi de 19 points en 2020 à - 28 points de base en 2021.

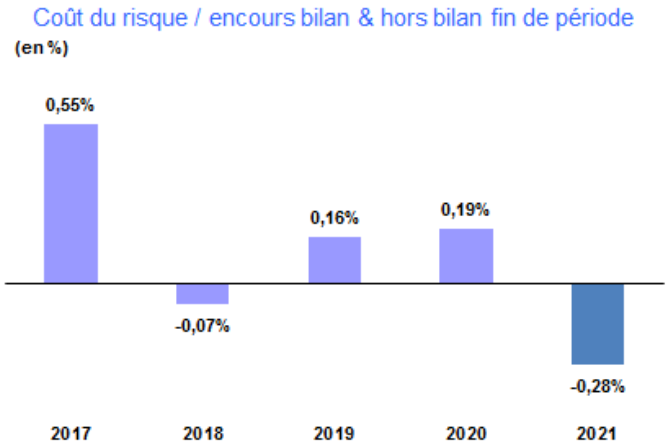

Le Résultat d'Exploitation

Après comptabilisation du coût du risque, le résultat d'exploitation s'élève à 36,8 M€ (+ 73,1 %) par rapport à 2020.

L'**Impôt sur les bénéfices** ressort à 10,6 M€, en hausse de 48,7%. Se rajoutent 14 K€ de provisions réglementées

Le Résultat Net

À fin décembre 2021, le résultat net de l'exercice atteint 26,2 M€ contre 14,0 M€ en 2020, soit une hausse de 87,3 %.

RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE

La RSE est au cœur de notre culture d'entreprise :

- Les 3 piliers de notre modèle bancaire : ancrage régional, primauté du relationnel, satisfaction client ;
- Modèle d'affaires : proximité, transparence, réactivité, mobilité, simplicité ;
- 4 valeurs : Responsabilité, engagement, esprit d'équipe, innovation ;
- Un programme culture et conduite avec 1 code de conduite.

La RSE est au cœur de notre stratégie de transformation du groupe :

- Notre mission : mettre durablement toute notre énergie au service de l'envie d'entreprendre au cœur des territoires ;
- 3 axes de développement RSE : exercer notre métier de manière éthique et responsable, accompagner la transition énergétique et être un acteur solidaire des territoires ;
- 1 gouvernance RSE avec un correspondant au sein de la Banque Tarneaud

Gestion des risques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) Financement verts, à impact environnemental, et social positif 8 FCPE labellisés ISR (Investissement Socialement Responsable), 2 offres vertes de produits et services, et lancement début 2022 de 3 nouvelles offres clients RSE (prêt à impact avec un nouveau partenaire Ecovadis, prêt en transition environnementale avec un nouveau partenaire ECONOMIE d'ENERGIE), et un bilan carbone avec CARBO.

En qualité d'Employeur Responsable et innovant :

- Un pacte social autour de 3 piliers, Emploi, santé et patrimoine ;
- 1 charte de la diversité.

De nouvelles modalités de travail et d'organisation :

- 1 référent handicap ;
- 1 journée par an et par collaborateur pour une expérience citoyenne « printemps solidaire ».

Un acteur solidaire des territoires :

- 1 charte des achats responsables, 1 clause RSE ;
- 1 catalogue des prestataires ESAT / EA.

Politique environnementale interne :

- 96% des agences se fournissent à 100% d'électricité d'origine renouvelable
- 1 politique de développement d'une flotte de véhicules propres à faible émission de CO2

Les informations relatives à la responsabilité sociale et environnementale sont reprises dans le Document Référence du Crédit du Nord qui est consultable sur son site internet :

https://www.credit-du-nord.fr

INVESTISSEMENTS

Les investissements ont représenté 4 534 K€ et ont notamment porté sur :

- Les travaux de rénovation avec équipement d'automates des agences de Saint Junien, La Rochefoucauld, Rochechouart, Couzeix, Aixe sur Vienne, Bellac et Thiviers ;
- Le changement de 54 fenêtres du siège en doubles vitrages et volets solaires avec télécommandes ;
- Les travaux d'entretien et de sécurité du réseau d'agences et du siège ;
- Les travaux au niveau des agences nécessaires pour recevoir la fibre et augmenter nos capacités de réseau informatique.

RESSOURCES HUMAINES

En effectif moyen, hors congés de longue durée, l'effectif appointé au 31/12/2021 est en augmentation de 2,3 % à 497 ; il inclut 35 CDD.

35 jeunes sous contrat de formation en alternance témoignent de l'implication volontariste de la Banque dans ce domaine.

Au cours de l'exercice, 41 personnes ont été embauchées en CDI. La Banque a par ailleurs enregistré 9 départs à la retraite, 6 licenciements, 11 ruptures conventionnelles, 4 fin de période d'essai, 3 mutations intra-groupe et 33 démissions.

La Banque a accueilli au cours de l'année 7 stagiaires école et 55 auxiliaires de vacances.

Les horaires de travail dépendent de la périodicité d'ouverture des agences et se situent dans la limite de 1 607 heures par an pour les salariés à temps plein.

Le temps partiel est pratiqué par 39 collaborateurs. Le taux d'absentéisme s'est élevé à 8,7% en 2021 (9% en 2020) avec 6 012 jours d'absence pour maladie (dont 5497 ≥ 5 jours), 3 353 jours pour maternité et paternité, 651 jours pour accident du travail et de trajet et maladie professionnelle.

La rémunération moyenne annuelle s'est établie à 39 579 € en 2021.

Hors effet de structure et ancienneté, et pour une même classification, les rémunérations Hommes / Femmes sont comparables.

Les relations avec les partenaires sociaux ont continué à se dérouler dans un climat confiant et constructif (13 réunions du CSE).

Plusieurs accords ont ainsi été conclus :

- Avenant à durée déterminée N°21 à l'accord sur la mise en place d'un Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif (PERCO) du 23 octobre 2007 ;
- Un procès-verbal d'ouverture des négociations sur les écarts de rémunération entre les Hommes et les Femmes (Loi du 23 mars 2006) ;
- Accord de mise en place d'une commission de concertation et de dialogue au sein du groupe Crédit du Nord ;
- Négociation annuelle obligatoire – Procès-verbal de désaccord ;
- Avenant N°22 à l'accord portant sur la création d'un PERCO (Renouvellement abondement) ;
- Accord portant sur les conditions d'intégration des salariés du groupe Crédit du Nord au sein de la Société Générale ;
- Protocole d'accord sur les avantages particuliers accordés au personnel.

Notre accord sur le handicap permet de poursuivre les actions mises en place et notre engagement en la matière.

Le CSSCT s'est réuni 10 fois. Il a été constaté 17 accidents du travail/trajet, dont 7 avec arrêt de travail.

La Banque a doté le Comité d'Entreprise de 326 K€, et consacré 535 K€ aux titres-repas, 97 K€ au logement, 26 K€ au transport, 342 K€ à la mutuelle de santé et 261 K€ à la prévoyance décès-incapacité de ses collaborateurs.

Malgré la crise sanitaire, le nombre d'heures de formation a augmenté de 5,5% par rapport à 2020 : 626 collaborateurs ont reçu 15 969 heures de formation (soit une moyenne de 3,7 jours dans l'année par formation délivrée).

Les résultats de l'exercice permettent de répartir au personnel 1 278 K€ au titre de la Participation et 2 196 K€ au titre de l'Intéressement aux résultats, soit un total P&I en hausse de + 0,6 % du montant distribué par rapport à 2020.

ECHEANCIER DES DETTES FOURNISSEURS

	Dettes non échues					
(en milliers d'euros)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours	Dettes échues	Autres délais	Total
Montant au 31/12/2021	-3,2	85,0		0,0	0,0	81,8
Montant au 31/12/2020	-14,7	44,9		0,0	12,1	42,4

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures ou aux conditions fournisseurs, indépendamment de la date de réception de celles-ci.

En 2021, le traitement des factures de la Banque Tarneaud en France est en grande partie centralisé au sein de Société Générale Global Solution Centre du groupe Société Générale qui assure, pour le compte de la Banque Tarneaud, l'enregistrement comptable et procède au règlement des factures fournisseurs ordonnancées par l'ensemble des directions fonctionnelles et des pôles de la Banque Tarneaud.

Conformément aux procédures de contrôle interne de la Banque Tarneaud, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations. Une fois cette validation obtenue, elles sont enregistrées dans un applicatif commun, les paiements étant réalisés suivant les conditions de règlement des fournisseurs.

La colonne "Autres délais" correspond aux retenues de garantie sur travaux qui seront réglées dans un délai d'environ 6 mois après la date de réception des travaux.

Conformément à l'article D.441-6 du code de commerce dans sa rédaction issue du décret n°2021-211 du 24 février 2021, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs sont les suivantes : les activités bancaires, les activités d'assurance et les services financiers (prêt financement et commissions) sont exclus du périmètre.

DELAI DE PAIEMENT DES CREANCES CLIENTS

Les échéanciers de paiement des clients, au titre des financements accordés ou des prestations de service facturées, sont fixés contractuellement. Les modalités de paiement des échéances de remboursement des prêts peuvent faire l'objet d'options contractuelles modifiant les échéanciers initiaux (telles des options de remboursement anticipé ou des facultés de report d'échéances).

Le respect des dispositions contractuelles de paiement fait l'objet d'un suivi dans le cadre de la gestion des risques de la banque, notamment au titre du risque de crédit, du risque structurel de taux et du risque de liquidité. Les durées restant à courir des créances sur la clientèle sont indiquées dans la Note 7.2 des annexes aux comptes annuels ».

PUBLICATION RELATIVE AUX COMPTES BANCAIRES INACTIFS

Les articles L.312-19 et L.312-20 du Code Monétaire et Financier issus de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relatifs aux comptes bancaires inactifs et aux comptes d'assurance vie en déshérence, dite loi Eckert, entrée en vigueur le 1er janvier 2016, imposent à chaque établissement de crédit de publier annuellement des informations sur les comptes bancaires inactifs.

Au titre de l'année 2021, 184 comptes bancaires inactifs ont été clôturés et le montant total des dépôts réalisés dans ce cadre auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est de 129.981,82 euros.

Pour mémoire, le total des dépôts transférés au titre de l'année 2020 était de 18.003,76 euros pour 80 comptes bancaires inactifs.

A fin décembre 2021, 2 731 comptes bancaires étaient recensés inactifs pour un montant de 6.928.638,74 euros.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	Situation nette au 31/12/2020	Bénéfice distribué	Réserves + Report à nouveau	Résultat	Situation au 31/12/2021
Capital	26 702,8				26 702,8
Prime d'émission	26 168,9				26 168,9
Réserves + Report à nouveau	112 814,9		* 14 052,8		126 867,7
Résultat 2020	14 007,8		- 14 007,8		
Résultat 2021				26 234,3	26 234,3
TOTAL	**179 694,3**		**45,0**	**26 234,3**	**205 973,7**

* Y compris 13,7 K€ de provisions réglementées & 31,3 K€ de reprise de provision sur engagement de retraite (Cf note 1.5)

RÉPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2021, le Crédit du Nord détient 100% du capital.

La Banque ne détient aucune action propre.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Au regard des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce qui vise à mentionner, dans le rapport de gestion, les conventions conclues directement ou par personne interposée entre d'une part, le Directoire ou l'un des membres du Conseil de Surveillance ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de droit de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, aucune convention ne répond à ces critères pour l'exercice 2021.

PERSPECTIVES

La Banque Tarneaud réaffirme sa stratégie autour de 3 ambitions :

• Être la banque de ceux qui entreprennent, en agrégeant le plus haut niveau d'expertise pour une plus grande satisfaction.

• Être la banque à la bonne distance humaine et digitale, en garantissant la proximité physique et le meilleur du digital, à travers un modèle relationnel adapté à chaque client.

• Être une banque qui fonctionne en circuit court, au plus proche des acteurs de l'économie locale en région, et avec des équipes autonomes dans la prise de décision pour s'engager rapidement aux côtés de nos clients.

Dix-huit mois après l'annonce d'un projet de rapprochement des réseaux Société Générale et Crédit du Nord, les travaux se poursuivront tout au long de l'année 2022 afin de respecter le calendrier présenté. Ce rapprochement, qui aboutirait à la création d'un ensemble bancaire de premier plan servant 10 millions de clients, nourrit une triple ambition :

- Être dans le top 3 de la satisfaction client pour nos clientèles cœur de cible ;
- Bâtir un modèle de banque plus efficace et rentable ;
- Intégrer les plus hautes exigences en matière de responsabilité et devenir une banque de référence à impact positif au cœur des territoires.

Ce projet est une réponse à un environnement toujours plus exigeant pour nos activités de banque de détail, avec de multiples défis que la crise COVID amplifie. Le contexte de taux bas, la pression réglementaire et la concurrence de plus en plus forte pèsent durablement sur la rentabilité des banques. Dans le même temps, l'évolution des comportements des clients s'accélère, avec une utilisation croissante des canaux à distance, renforcée par la crise sanitaire, et des exigences toujours plus fortes en matière d'expérience client, de réactivité et de qualité de service. Ces transformations sont profondes et nécessitent de repenser notre modèle, pour offrir le meilleur niveau de satisfaction à nos clients, renforcer notre capacité d'investissement et préserver notre rentabilité.

SITUATION EN UKRAINE ET EN RUSSIE

Sur le plan économique, les événements survenus au cours du premier trimestre 2022 ont eu immédiatement des répercussions fortes sur l'ensemble des places boursières internationales, réduisant en partie les gains enregistrés sur l'année 2021, et ont engendré un renchérissement généralisé des matières premières.

L'issue de cette crise, sa durée et ses conséquences à moyen et long terme ne peuvent être prédites. Le groupe Société Générale assure un suivi constant et rapproché de la situation en Ukraine et en Russie, en veillant à accompagner les clients et l'ensemble des collaborateurs avec la plus grande attention. Le groupe respecte de façon rigoureuse les réglementations en vigueur et met en œuvre avec diligence les mesures nécessaires afin d'appliquer strictement, dès leur publication, les sanctions internationales.

Au 31 décembre 2021, la Banque Tarneaud n'a aucune exposition directe libellée en rouble, et n'a pas d'exposition significative à des actifs sur des émetteurs russes ou ukrainiens.

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2021	2020	2019	2018	2017
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	26 702 768	26 702 768	26 702 768	26 702 768	26 702 768
Nombre d'actions émises	1 668 923	1 668 923	1 668 923	1 668 923	1 668 923
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES *(en milliers d'euros)*					
Chiffre d'affaires hors taxes (1)	128 309	132 622	141 391	139 837	146 976
Produit net bancaire	117 432	113 626	123 881	124 243	127 351
Résultat avant impôts, amortissements, provisions et participation	33 169	36 737	40 461	39 806	42 996
Impôt sur les bénéfices	10 551	7 095	9 302	12 220	8 235
Résultat après impôts, amortissements et provisions	26 234	14 008	19 295	24 047	16 800
Montant des bénéfices distribués (2)	0	0	0	7 210	7 894
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION *(en euros)*					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions (3)	12,79	16,46	15,98	14,12	20,68
Résultat après impôts, amortissements et provisions	15,72	8,39	11,56	14,41	10,07
Dividende versé à chaque action (2)	0,00	0,00	0,00	4,32	4,73
PERSONNEL					
Effectifs moyens	497	486	535	541	548
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	21 710	21 575	21 838	21 496	21 322
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) *(en milliers d'euros)*	8 506	11 653	8 220	9 709	8 132

(1) *Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires sous déduction des intérêts payés sur instruments financiers.*

(2) *Au titre de l'exercice.*

(3) *Sur la base du nombre d'actions émises en fin d'exercice.*

DIVIDENDE

Le Conseil propose à l'Assemblée Générale de ne pas verser de dividende et d'affecter le résultat en report à nouveau.

Dividendes distribués au titre des trois exercices précédents	
Exercice 2020	**Aucun dividende versé**
Exercice 2019	**Aucun dividende versé**
Exercice 2018	**4,32 € par action**

Le Conseil de Surveillance demande à l'Assemblée Générale :

- D'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- D'affecter le résultat de l'exercice 2021.

Le Président du Directoire
Benoit VANDERMARCQ

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les procédures de Contrôle Interne s'appliquent à la Banque Tarneaud.
L'activité de la Banque Tarneaud s'inscrit dans un cadre sécurisé à la fois par la réglementation bancaire et par le dispositif de contrôle de son actionnaire (1).

Du fait de son activité de banque de réseau, à fort ancrage régional, ayant un fonds de commerce essentiellement constitué de particuliers et de PME-PMI, la Banque Tarneaud est exposée à différents risques (2).

Le dispositif de Contrôle Interne de la Banque Tarneaud repose sur la distinction entre Contrôle Permanent et Contrôle Périodique (3).

En matière de gestion financière et comptable, le système informatique de la Banque Tarneaud est commun à la quasi-totalité des sociétés du Groupe Crédit du Nord. Cela permet d'appliquer les règles et procédures du Crédit du Nord, ce qui permet au Groupe de centraliser les données nécessaires pour suivre en temps réel l'activité et les résultats des sociétés du Groupe (4).

1. Un cadre sécurisé

Le reporting réglementaire

Le rapport annuel sur le Contrôle Interne et sur la mesure et la surveillance des risques, établi en application des articles 258 à 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014, a été communiqué au Comité des Risques en avril 2021 et a fait l'objet d'un compte rendu à l'organe délibérant.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dispose des rapports de la Banque Tarneaud et du rapport consolidé du Groupe Crédit du Nord.

Outre les rapports thématiques qu'elle peut demander par ailleurs, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) reçoit, chaque année, des Responsables de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI) du Groupe, le questionnaire complété sur le respect des obligations imposées aux prestataires de services d'investissement. Ces rapports sont commentés à l'organe délibérant de chaque entité.

Le contrôle de l'actionnaire

Intégré depuis 1997 dans le Groupe Société Générale, la Banque Tarneaud bénéficie du dispositif de contrôle mis en place par son actionnaire.

Ce dispositif porte notamment sur les risques encourus, la fiabilité des informations financières et de gestion, et la qualité des systèmes d'information.

Des contrôles systématiques sont effectués par l'actionnaire dans le cadre de plans de visite réguliers, en vue de s'assurer que les procédures sont respectées.
L'actionnaire exerçant également une activité de banque de détail en France, la comparaison entre les deux établissements facilite la surveillance des risques.

2. Les risques afférents à l'activité bancaire

1. Risques globaux de taux d'intérêt, de change et de liquidité (hors activité de marché)

Dans la gestion de ces risques, la Banque Tarneaud distingue les risques structurels du bilan (gestion actif/passif ou ALM) des risques afférents aux activités qui relèvent du portefeuille de négociation (trading).

1-1 Gestion des risques structurels du bilan (ALM)

La cellule ALM, intégrée à la Direction de la Gestion Financière (DGF), est placée sous l'autorité du Directeur Financier du Crédit du Nord. Elle opère pour le compte de la Banque Tarneaud en termes de mesure et pilotage des risques de liquidité et de taux. Elle a pour mission de suivre et d'analyser les risques de transformation, en taux et en liquidité, de la Banque Tarneaud.

La cellule ALM applique les principes et les normes de gestion des risques de liquidité et de taux définis par la Direction Financière du Groupe Société Générale.

Un Comité de Gestion de Bilan, présidé par le Directeur Général, se réunit chaque mois pour prendre les décisions de gestion portant sur la gestion des risques de liquidité et de taux, au regard des métriques produites.

Le contrôle de l'actionnaire est réalisé au travers de différents reportings ainsi que par la participation au Comité de Gestion de Bilan d'un membre de la

Direction Financière et d'un membre de la Direction des Risques du Groupe Société Générale.

La cellule ALM est dotée de l'outil « Fusion Risk » qui permet d'établir le tableau de bord du Comité de Gestion du Bilan ainsi que les différents reportings transmis à l'actionnaire et à l'ACPR.

La Banque Tarneaud est désormais sur une infrastructure informatique et une maintenance SG communes aux différents outils ALM du groupe SG qui permet de centraliser la relation avec l'éditeur et de paralléliser les montées de version des différents Fusion Risk Groupe SG.

Les gaps présentés en Comité de Gestion de Bilan sont produits à partir de l'outil *« Fusion Risk »*. Ces gaps sont ensuite envoyés dans l'outil communautaire « *Basyliq* » permettant au Groupe Société Générale de consolider les indicateurs de la Banque Tarneaud.

Risque de liquidité

La Banque Tarneaud mesure et pilote son risque de liquidité et son programme d'émissions d'une part via des « gaps » (statiques et stressés), sur la base de situations « actif-passif » et d'autre part via les ratios réglementaires de liquidité[1] (LCR et NSFR).

Les risques de liquidité traduisent l'insuffisance de ressources bilantielles par rapport aux emplois, à échéance court terme, moyen terme ou long terme. Les besoins ou excédents de financements se mesurent par le gap de liquidité, encadré par des seuils et limites définis par le Comité Financier du Groupe Société Générale. Le dépassement du seuil doit faire l'objet d'un plan d'actions permettant de revenir à l'intérieur du seuil, afin de ne jamais dépasser la limite.

Dans ce cadre, la Banque Tarneaud pilote sa gestion de trésorerie. L'évolution de la structure du bilan et de son écoulement, pilotés par la cellule ALM et suivie par le Comité de Gestion de Bilan, permet de déterminer les refinancements nécessaires.

Depuis mi-2014, la Banque Tarneaud est soumise à l'obligation de reporting des ratios de liquidité définis par la CRD4 et au respect de ces ratios depuis octobre 2015. A ce jour, la cellule ALM produit et analyse, dans les délais réglementaires, les ratios (LCR et NSFR) de liquidité CRD4 de la Banque Tarneaud et du sous-groupe de liquidité grâce à un processus coordonné avec le Groupe Société Générale. Ces ratios sont adressés mensuellement (LCR) et trimestriellement (NSFR) par la cellule ALM à l'ACPR. Par ailleurs, la cellule ALM est en charge du pilotage et des anticipations du ratio de liquidité court terme LCR. Le pilotage du LCR de la Banque Tarneaud est partagé avec la Direction des Opérations Trésorerie Changes (rattachée au Directeur Financier) afin de mettre en œuvre les actions nécessaires. Ces éléments sont discutés en Comité de Gestion de Bilan.

Enfin, les outils d'encadrement et de suivi du risque de liquidité se sont enrichis. Depuis 2015, des nouveaux états d'Asset Encumbrance, cohérents avec le FINREP, sont remis trimestriellement à l'ACPR. Depuis avril 2016, de nouveaux états *« Additional Monitoring Tools »* (concentration du financement, coût et renouvellement du refinancement, concentration des actifs liquides) sont également transmis mensuellement à l'ACPR.

La Banque Tarneaud participe également à l'exercice de Short Terme Exercise à la demande de la BCE depuis fin 2015 et remonte des éléments portant sur le risque de liquidité.

En 2019, la réponse à une recommandation de la BCE a permis à la Banque Tarneaud de développer un dispositif de suivi du bilan et des principaux indicateurs de liquidité en quotidien à Jo+2. Ce dispositif a permis de piloter sa liquidité de manière journalière lors de la crise sanitaire Covid-19 et de répondre aux exercices demandés par la BCE.

Risque de taux

Le bilan de toutes les banques du Groupe, hors activités relevant du portefeuille de négociation (trading), est soumis à des règles homogènes de gestion du risque de taux.

La Banque Tarneaud mesure principalement son risque de taux sur la base du calcul du gap à taux fixé et sa sensibilité à plusieurs chocs de taux.

Les gaps à taux fixés sont calculés mensuellement pour la Banque Tarneaud. La sensibilité de la VAN est également calculée mensuellement. Ce calcul s'entend sur l'ensemble du portefeuille bancaire. Elle est encadrée par des seuils et limites notifiés par le Comité Financier du Groupe Société Générale. Le dépassement du seuil doit faire l'objet d'un plan d'actions permettant de revenir à l'intérieur du seuil et ce, afin de ne jamais dépasser la limite.

Dans ce cadre, le Groupe Crédit du Nord mène une politique de couverture régulière du risque de taux en mettant en place les opérations de couverture appropriées pour réduire l'exposition de la Banque Tarneaud à la variation des taux d'intérêt. Les couvertures proposées par l'ALM, et validées par le Comité de Gestion de Bilan, portent notamment sur la Banque Tarneaud, faisant ainsi l'objet d'un suivi particulier.

Pour améliorer son pilotage interne et pour répondre aux besoins de reportings réglementaires, le Groupe

[1] Conformément aux dispositions réglementaires, les ratios réglementaires de liquidité ne sont pas produits par entité juridique mais sur un périmètre plus large composé de Crédit du Nord social, de ses filiales bancaires et de la Société de Bourse Gilbert Dupont. Cet ensemble dit « sous groupe de liquidité » fait l'objet d'un pilotage global.

Société Générale a lancé un projet Taux IRRBB (Interest Rate Risk in the Banking Book) en mars 2015. Ce projet a pour objectif de centraliser dans un outil commun le suivi et la mesure du risque de taux et du risque optionnel du Groupe Société Générale et d'enrichir le dispositif de pilotage des risques de taux et optionnel.

La cellule ALM du Groupe Crédit du Nord s'est inscrite dans ce projet dès 2015. Les premières réalisations ont été livrées en 2016 et se sont poursuivies jusqu'à aujourd'hui, en cohérence avec le Groupe Société Générale.

Le Comité Financier Groupe SG a validé en 2019 l'enrichissement du dispositif de pilotage avec un encadrement de la sensibilité de la marge nette d'intérêt de la Banque Tarneaud et un encadrement du risque porté par les encours à taux variable indexés.

Les indicateurs d'encadrement et de pilotage sont :

- Sensibilité de la marge à des chocs de + 10 bps et - 10 bps ;
- Sensibilité des positions à TV indexées à un choc de + 10 bps.

Le comité financier SG a poursuivi en 2020 l'enrichissement du dispositif de pilotage avec un encadrement de la sensibilité de la marge nette d'intérêt du groupe en cas de stress à des chocs de +/- 200 bps.

La Banque Tarneaud participe également à l'exercice de Short Terme Exercise (STE) à la demande de la BCE depuis fin 2015 et remonte des éléments portant sur le risque de taux.

1-2 Activité de trading

Sauf exception, les transactions sur instruments dérivés liées aux opérations de la clientèle sont couvertes auprès de l'actionnaire de la Banque Tarneaud, celle-ci ne maintenant que des positions résiduelles pour compte propre sur ces produits.

Le contrôle des limites assignées à ces activités de trading par la Direction Générale est effectué par la Direction Trésorerie et Change selon les normes retenues par l'actionnaire.

Le résultat de ces activités est analysé par les services de contrôle idoines (cf. paragraphe « *Risques de marché* » ci-après).

2. Risques de marché liés aux opérations clientèle

La Banque Tarneaud adosse régulièrement ses ordres clientèle, principalement auprès de son actionnaire, réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché.

Une équipe spécialisée de la Direction des Opérations Trésorerie Changes et de la Direction Centrale des Risques suivent les risques de marché et de contrepartie sur opérations de marché.

Ces risques sont calculés et rapprochés des limites au quotidien. Le reporting des dépassements éventuels est adressé au Directeur des Risques, aux responsables de la Direction Trésorerie et Changes, ainsi qu'au Directeur Général pour les risques de marché.

Un reporting de contrôle des limites est adressé tous les jours à l'actionnaire. Le Directeur Financier reçoit mensuellement un rapport qui retrace l'évolution des limites et le suivi des résultats. Le Directeur Général reçoit également de la Direction des Opérations Trésorerie Changes, trimestriellement, un rapport sur l'évolution des limites.

3. Risques liés aux changements climatiques

Les risques liés au changement climatique - qu'ils soient de type physique (augmentation de la fréquence d'occurrence d'événements climatiques extrêmes) ou de transition (nouvelles réglementations carbone) - ne constituent pas une catégorie nouvelle de risques mais sont identifiés comme des facteurs aggravants des risques existants pour la Banque Tarneaud, en particulier les risques de crédit et risques opérationnels.

La Banque Tarneaud applique les principes généraux environnementaux et sociaux (E&S) et les politiques sectorielles E&S de Société Générale, en particulier la politique sectorielle « charbon », dans la mise en œuvre de sa politique de crédit.

Dans la gestion courante des risques de crédit, la prise en compte des risques physiques et des risques de transition est une composante de l'analyse macro-économique et macro sectorielle ainsi que des analyses de risques de crédit individuelles pour les pays et secteurs les plus exposés.

Un suivi de l'évolution de la sensibilité à ces risques est réalisé par le Comité des Risques qui souhaite renforcer encore la prise en compte de ce facteur de risque en poursuivant les travaux et en menant des actions spécifiques comme la sensibilisation des analystes de crédit à l'évolution de ces risques.

3. L'organisation du Contrôle Interne

Sous l'autorité fonctionnelle de la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) de Société Générale, l'Inspecteur Général de la Banque Tarneaud est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général qui veille à son indépendance.

Membre du Comité Exécutif, le Secrétaire Général supervise le Contrôle Permanent, la Conformité, la

Conformité des Services d'Investissement (RCSI), la Sécurité Financière, la Direction des Affaires du Groupe ainsi que les Affaires Juridiques et Contentieuses.

Un Comité de Coordination du Contrôle Interne (CCCI) réunit, sous l'autorité du Directeur Général, les membres du Comité Exécutif, les Responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, de la Conformité, des Risques Opérationnels, de la Sécurité des Systèmes d'Information, de la Sécurité Financière et le RCSI. Ce comité s'est réuni quatre fois en 2021.

1. Le dispositif de Contrôle Périodique

Le Contrôle Périodique de la Banque Tarneaud couvre l'ensemble des activités de celle-ci. Il a pour mission d'évaluer la conformité des opérations, le niveau de risque effectivement encouru, le respect des procédures ainsi que l'efficacité et le caractère approprié du dispositif de contrôle permanent. Il effectue également toute mission d'analyse spécifique à la demande de la Direction Générale de la Banque Tarneaud. L'effectif du Contrôle Périodique se compose de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et de cadres confirmés disposant d'une expérience bancaire ou d'audit. Ce dispositif est intégré à la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) de Société Générale. C'est ainsi que des équipes d'audit de l'actionnaire ou des équipes mixtes effectuent aussi régulièrement des missions de Contrôle Périodique au sein de la Banque Tarneaud, notamment sur le domaine informatique.

Le plan d'audit annuel est établi en s'appuyant sur une démarche d'identification méthodique et régulière des zones de risques de la Banque et de ses filiales tout en prenant en compte les sujets d'attention du management du Groupe, du Comité de Coordination du Contrôle Interne, du Comité des Risques et des régulateurs. Il est arrêté par la Direction Générale du Crédit du Nord sur proposition de l'Inspecteur Général du Crédit du Nord, en concertation avec la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) Société Générale.

Les missions du Contrôle Périodique se composent d'une phase de diagnostic, destinée à identifier les zones de risques à investiguer spécifiquement sur le périmètre audité, d'un audit sur site et d'une phase de rédaction d'un rapport. Ce dernier est directement transmis par l'Inspecteur Général de la Banque Tarneaud à la Direction Générale à l'issue de la mission.

Le suivi de la mise en œuvre des préconisations figurant dans les rapports est assuré directement par le Contrôle Périodique.

Le bilan des travaux et constats du Contrôle Périodique ainsi que la mise en œuvre des préconisations sont suivis dans le cadre des Comités de Contrôle Périodique et des Comités de Coordination du Contrôle Interne de la Banque Tarneaud.

En outre, l'Inspecteur Général rend compte de ses travaux au Comité des Risques du Conseil d'Administration du Crédit du Nord, tenu en présence d'un représentant de la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) Société Générale.

2. Le Contrôle Permanent

Le responsable de la Banque Tarneaud doit effectuer **un contrôle de premier niveau** sur les opérations traitées sous sa responsabilité. Les Directeurs d'Agences et de Centres d'Affaires doivent respecter un plan défini (périodicité/risques à contrôler), formaliser et reporter certains contrôles ; des collaborateurs spécialisés assistent les agences dans la surveillance quotidienne de la comptabilité.

Un contrôle de deuxième niveau est effectué par des agents exclusivement affectés à cette tâche, rattachés hiérarchiquement au responsable du contrôle local (région, filiale ou direction fonctionnelle) lequel dépend hiérarchiquement du Directeur de la région ou filiale et fonctionnellement du Responsable du Contrôle Permanent de la Banque Tarneaud.

Les contrôleurs de la Direction de la Comptabilité du Groupe (DCG) sont rattachés hiérarchiquement à la Direction Financière mais fonctionnellement au Responsable du Contrôle Permanent de la Banque Tarneaud.

Le plan et les modalités de leurs interventions sont arrêtés. Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte de ses missions à la Direction Générale du Crédit du Nord, et aux membres du COMEX (Comité Exécutif) à chaque réunion du CCCI.

Le contrôle administratif et comptable de premiers et seconds niveaux des régions et filiales bancaires

Le Manuel des contrôles hiérarchiques définit à la fois le devoir de vigilance (sécurité au quotidien : accueil, ouverture du courrier, rangement…) et un nombre limité de contrôles à formaliser par la hiérarchie (reconnaissance de valeurs en agences, procédures sensibles du type lutte contre le blanchiment, respect Directive MIF, CRS…). Ces contrôles peuvent être délégués, sous réserve que cette délégation fasse elle-même l'objet d'un contrôle de la hiérarchie.

Le Contrôle de second niveau, effectué par des agents spécialisés, dispose de fiches de contrôle élaborées sous la responsabilité du Responsable du Contrôle Permanent et d'un plan d'intervention définissant la périodicité des contrôles à effectuer en fonction du degré de risque de la procédure ou des opérations concernées.

A chaque fois qu'une procédure fait l'objet d'un contrôle sur site, une note mesure le degré de conformité aux règles, en s'appuyant sur un logiciel GPS (Global Permanence Supervision, Groupe SG) permettant au Responsable du Contrôle Permanent d'établir annuellement une cartographie du respect des procédures, aussi bien à l'échelle nationale que locale.

Lors de ses missions, le Contrôle Périodique établit une évaluation du dispositif de Contrôle Permanent sur les thèmes audités.

4. La production et le Contrôle de l'information financière et comptable

Sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur Financier est responsable de la production et du contrôle de l'information financière et comptable.
Il veille au respect des règles et principes comptables et au suivi des recommandations des Commissaires aux Comptes.

Les normes comptables applicables sont les normes françaises pour l'établissement des comptes sociaux et les normes édictées par la Direction Financière du Groupe Société Générale pour l'établissement des comptes consolidés, qui reposent sur le référentiel comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Crédit du Nord est tenu de publier ses comptes consolidés en normes IFRS.

Par ailleurs, le Groupe Crédit du Nord est également tenu de publier ses reportings réglementaires (SURFI, COREP, FINREP…) à destination des superviseurs nationaux (ACPR et Banque de France).

La fonction Finance - Comptabilité est organisée en trois Centres de Services Partagés (CSP) rattachés à la Direction de la Comptabilité du Groupe (DCG), situés géographiquement à Paris, Lille et Aubagne.

Ces CSP centralisent l'activité de suivi comptable et les activités de production comptable pour la Banque Tarneaud.

1. Production des données comptables

1-1 Missions de la Direction de la Comptabilité du Groupe

Placée sous l'autorité du Directeur Financier, elle se compose de centres d'expertise regroupant les activités suivantes :

● **organisation et procédures comptables** : définition pour l'ensemble du Groupe de règles de comptabilisation conformes à la réglementation comptable (définition des schémas et procédures comptables, gestion du plan comptable interne, définition des paramétrages des reportings…) ;

● **production et analyse des états comptables et financiers** : élaboration des comptes individuels et consolidés du Groupe Crédit du Nord et des états réglementaires destinés aux autorités de tutelle ;

● **suivi comptable** : surveillance au quotidien de la comptabilité des agences (exploitantes et administratives), analyse des suspens et régularisation des écritures comptables automatiques ou manuelles non conformes aux contrôles mis en place dans les traitements comptables.

1-2 Le système d'information comptable

Le système d'information de la Banque Tarneaud est multi-bancaire : toutes les banques du Groupe Crédit du Nord sont gérées sur les mêmes chaînes informatiques. Elles partagent donc les mêmes systèmes de traitement des opérations bancaires et les mêmes systèmes de synthèse.

Le système de synthèse, pour la partie comptable, est constitué de la « Base de Synthèse de Référence » (BSR) alimentée quotidiennement par les écritures comptables des différents systèmes opératoires. Cette base, en intégrant des données extracomptables forme la Base de Synthèse de Référence Enrichie (BSRE).

Au cœur du système de synthèse des banques du Groupe Crédit du Nord, la BSRE permet notamment :

- d'alimenter tous les reportings comptables et fiscaux ;
- d'élaborer les différents reportings réglementaires (SURFI, COREP, FINREP…) ;
- d'alimenter des moteurs risques dans le processus de production du ratio Bâle 3 assurant ainsi une cohérence comptable « native ».

Ce système d'information commun est un facteur de cohérence et de régularité comptable au sein des banques du Groupe, la DCG assurant la définition et la validité des règles de comptabilisation, depuis le schéma comptable jusqu'à l'état de restitution final :

- le traitement comptable des opérations de la Banque Tarneaud repose sur des procédures automatisées. Que les schémas comptables soient définis au niveau de l'interpréteur comptable (pour plus de deux tiers des écritures) ou inscrits directement dans les programmes informatiques des systèmes opératoires, les schémas sont définis, testés et validés par la DCG ;

- les écritures manuelles, en nombre décroissant, sont soumises aux procédures de contrôle du Groupe ;

- les bases comptables sont interfacées de manière à alimenter automatiquement les liasses de consolidation et les états destinés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et à la Banque de France.

1-3 La production des données comptables

L'élaboration des comptes individuels et des liasses de consolidation individuelles

Les états réglementaires et les liasses de consolidation individuelles sont pré-chiffrés grâce à un paramétrage géré centralement par la DCG.

Chaque Centre de Services Partagés, disposant du système d'information commun, comptabilise, en date d'arrêté, les éléments non automatisés (représentant une part très faible des écritures en volume).

Ces centres d'expertise contrôlent, analysent et enregistrent, le cas échéant, les écritures d'ajustement sur l'ensemble du reporting financier pour la Banque Tarneaud.

Une fois validés, les états réglementaires sont communiqués par la Banque Tarneaud aux organes de tutelle et les comptes individuels publiés.

Disposant de notre propre système d'information comptable, nous transmettons, outre des états réglementaires communiqués aux autorités de tutelle, une liasse de consolidation individuelle produite grâce à l'outil comptable, cohérente avec la réglementation et les procédures du Groupe.

Le processus de consolidation des comptes

Cette phase aboutit à la production des comptes consolidés utiles pour le pilotage du Groupe, les publications légales ou réglementaires et le reporting à l'actionnaire.

A ce titre, les liasses de consolidation individuelles de la Banque Tarneaud en provenance des CSP sont contrôlées et validées. Les écritures de consolidation saisies et les opérations réciproques éliminées.

Les comptes consolidés sont ensuite analysés et validés avant communication interne et externe. Ces opérations sont, pour la plupart, effectuées mensuellement, cette fréquence élevée concourant à fiabiliser le processus. Les travaux liés à l'intégration fiscale et au reporting fiscal du Groupe sont également élaborés durant cette phase.

2. Contrôle Interne de la production comptable

2-1 Surveillance comptable

La surveillance comptable quotidienne est effectuée, au sein de la Filière Finance, par des chargés de suivi comptable rattachés aux Directeurs de Centres de Services Partagés (CSP).
Ils s'appuient sur un outil SCJ « Suivi Comptable Journalier », développé et maintenu par la DCG, qui recense les comptes justifiant un examen (anomalie de solde ou de sens, non-respect de seuils réglementaires, écritures manuelles).

Le contrôle de premier niveau, reporté de la bonne exécution de ce suivi, est formalisé et assuré par les Directeurs des CSP qui reportent au Directeur Comptable pour la Banque Tarneaud.

Le contrôle de second niveau est assuré trimestriellement par le Contrôle Permanent de la Direction Financière du Groupe.

2-2 Le contrôle de l'établissement des comptes individuels et consolidés

La consolidation des comptes et l'élaboration des états financiers consolidés s'accompagnent de plusieurs types de contrôles :

Contrôles des données

L'outil informatique utilisé pour établir le reporting de consolidation permet de paramétrer des contrôles de cohérence entre données transmises.

Tant que le reporting de la Banque Tarneaud n'a pas satisfait les contrôles jugés indispensables, il ne peut pas être envoyé à la DCG.

Une fois reçues, les liasses de consolidation, envoyées par la Banque Tarneaud, sont analysées, éventuellement corrigées, puis validées, en s'appuyant sur des contrôles de cohérence avec les liasses mensuelles précédentes, avec les budgets disponibles et avec les événements atypiques du mois.

Des écritures propres à la consolidation sont ensuite enregistrées. Enfin, des contrôles des états de restitution consolidés ainsi que l'analyse des variations et notamment de celles portant sur les capitaux propres sont opérés par la DCG.

Contrôles des outils servant à la consolidation

Un plan de compte Groupe spécifique à la consolidation est géré par la DCG. Il permet d'affiner l'information pour mieux l'analyser.

Le paramétrage du système de consolidation du Groupe est suivi et les différents traitements automatisés de consolidation sont validés et contrôlés.

Enfin, l'industrialisation du processus d'élaboration mensuelle de comptes consolidés permet de contrôler l'évolution des données en détectant les problèmes éventuels au fil de l'eau.

Tous ces contrôles permettent de garantir la qualité de la production comptable.

Contrôles par les comptes

L'objectif est de garantir la qualité de la production comptable par la mise en place d'un processus de certification des comptes.

La Banque Tarneaud participe aux certifications trimestrielles du Groupe Société Générale basées sur des contrôles clés, sur des indicateurs et sur la réalité des contrôles comptables.

Cette certification dote le Groupe Société Générale d'une vision consolidée des contrôles comptables qui lui permet de :

- renforcer le dispositif de contrôle comptable ;
- garantir la qualité des processus d'élaboration des comptes et de l'information comptable et financière publiée (processus de certification) ;
- répondre à la demande du Comité des Comptes du Groupe.

2-3 Organisation mise en place afin de garantir la qualité et la fiabilité de la piste d'audit

Au sein de la Banque Tarneaud, la piste d'audit est présente de bout en bout de la chaîne d'informations. Compte tenu de la complexité des systèmes bancaires et du circuit de production, elle est constituée de différents outils reliés par des références représentatives de clés de recherche.

Elle est définie par des procédures mises en place à chaque étape du circuit de production de l'information. Cette piste d'audit est conçue pour répondre, de façon optimale, aux différents types d'interrogations.

L'outil n'est pas le même suivant que l'utilisateur souhaite tracer un événement particulier ou reconstituer la production d'une déclaration réglementaire comportant de très nombreuses opérations comptables et faisant appel à l'historisation des tables de référence.

Les outils disponibles dans la Banque Tarneaud comprennent :

- un dispositif d'interrogation allant du Compte Rendu d'Evénement (CRE) à l'écriture comptable avec une piste d'audit à l'intérieur de l'interpréteur comptable ;
- des dispositifs d'interrogation des bases comptables (flux et soldes comptables) ;
- des dispositifs d'interrogation au sein des outils de restitution (progiciel de reportings réglementaires, progiciel de consolidation…).

Par ailleurs, les documents comptables qui permettent de suivre et contrôler la comptabilité sont conservés conformément aux durées fixées par les textes légaux et conventionnels.

2-4 Modalités d'isolement et de suivi des avoirs détenus pour le compte de tiers

En tant que prestataire de services d'investissement, la Banque Tarneaud est tenue :

- de sauvegarder les droits des clients sur les instruments financiers leur appartenant ;
- d'empêcher leur utilisation pour compte propre, sauf consentement des clients.

Les avoirs détenus pour le compte de tiers sont isolés de ceux de l'activité pour compte propre de la Banque Tarneaud et gérés par des services et des comptes distincts.

Les habilitations informatiques des applications utilisées pour ces deux activités sont restreintes et distinctes, facilitant ainsi une gestion séparée.

Les Commissaires aux Comptes émettent un rapport annuel sur les dispositions prises pour assurer la protection des avoirs de la clientèle.

3. Production et contrôle des données financières et de gestion

3-1 La production des données financières et de gestion

Le pilotage financier de la Banque Tarneaud est fondé sur l'utilisation des données comptables.

Les informations de comptabilité analytique nécessaires au pilotage financier de la Banque Tarneaud sont issues de la chaîne comptable et des systèmes opératoires qui permettent une décomposition des comptes de comptabilité générale par rubrique et entité. Ces informations sont stockées dans **une base de données de gestion unifiée** qui couvre aussi bien la Banque Tarneaud que le périmètre du Groupe du Crédit du Nord.

La Direction de la Gestion Financière (DGF), placée sous l'autorité du Directeur Financier gère l'affectation des comptes de comptabilité générale dans les différentes rubriques de la comptabilité analytique. Elle applique les règles d'adossement des encours, au passif comme à l'actif, fixées par l'équipe ALM qui permettent de passer d'une vision comptable en intérêts payés/perçus à une approche analytique en termes de marge sur adossement notionnel.

Les informations de la base de données de gestion sont accessibles du niveau de l'Agence jusqu'au niveau du Groupe Crédit du Nord ; elles sont parfaitement homogènes d'un niveau à l'autre et sont donc utilisables par l'ensemble des équipes de contrôle de gestion du Groupe : filiales, directions régionales, directions fonctionnelles et Direction de la Gestion Financière qui les utilisent en particulier pour préparer le rapport de gestion établi chaque semestre.

3-2 Le contrôle des informations financières et de gestion

Le contrôle de ces informations s'effectue lors de l'alimentation mensuelle de la base par vérification de l'affectation analytique des données collectées, comptes de résultat, de bilan, systèmes opératoires et par l'analyse systématique des variations de soldes et mouvements significatifs. Un rapprochement mensuel est ensuite réalisé entre résultats comptables et résultats de gestion des principaux soldes intermédiaires de gestion.

Un **suivi budgétaire** a lieu deux fois par an en présence de la Direction Générale : au premier semestre dans le cadre des Conseils Régionaux des régions et des filiales et au second semestre dans le cadre de la réunion budgétaire annuelle. Ces réunions donnent lieu à l'examen de l'évolution du PNB, des charges d'exploitation, des investissements et des principaux indicateurs de risques.

Un **Comité de suivi des charges**, auquel participe le Directeur Général, a lieu quatre fois par an. Il permet une revue des autres charges de fonctionnement, des investissements et des effectifs du réseau d'exploitation et de l'ensemble des directions du siège.

RESULTATS FINANCIERS

BILAN INDIVIDUEL

Les comptes sociaux

Bilan individuel au 31 décembre

Bilan individuel au 31 décembre

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, banques centrales et comptes courants postaux	2.3	24 349,4	21 401,0
Effets publics et valeurs assimilées	2.1	0,0	0,0
Créances sur les établissements de crédit (1)	2.3	1 789 577,4	2 013 224,0
Opérations avec la clientèle	2.3	3 451 397,4	3 401 178,5
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.1	0,0	0,0
Actions et autres titres à revenu variable	2.1	306,5	318,0
Participations et autres titres détenus à long terme	2.1	3 744,6	2 900,4
Parts dans les entreprises liées	2.1	0,0	0,0
Opérations de crédit-bail et de location assimilées		0,0	0,0
Immobilisations incorporelles	7.1	8 890,8	8 926,4
Immobilisations corporelles	7.1	16 472,0	15 853,6
Autres actifs	3.2	11 879,7	6 868,1
Comptes de régularisation	3.2	62 991,5	45 287,4
TOTAL		**5 369 609,4**	**5 515 957,4**

(1) Les montants au 31 décembre 2020 tiennent compte de l'application rétrospective, à compter de l'exercice 2020, du règlement ANC N° 2020-10 relatif à la présentation de l'épargne réglementée centralisée (cf. Note 1.3).

HORS-BILAN

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement donnés	2.3	319 718,2	250 003,4
Engagements de garantie donnés	2.3	331 582,5	314 909,9
Engagements donnés sur titres		0,0	0,0
Opérations en devises		851 943,4	564 318,9
Engagements sur instruments financiers à terme	2.2	3 415 312,6	3 503 217,5

Les comptes sociaux

Bilan individuel au 31 décembre

Bilan individuel au 31 décembre

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Banques centrales, comptes courants postaux		0,0	0,0
Dettes envers les établissements de crédit	2.4	1 568 979,3	1 832 134,3
Opérations avec la clientèle (1)	2.4	3 494 645,9	3 414 381,2
Dettes représentées par un titre	2.4	0,0	0,0
Autres passifs	3.2	11 702,6	9 805,4
Comptes de régularisation	3.2	54 498,8	39 793,7
Provisions	2.8	33 809,0	40 148,4
Dettes subordonnées	6.2	0,0	0,0
Capitaux propres	6.1	205 973,7	179 694,3
Capital souscrit		26 702,8	26 702,8
Primes d'émission		26 168,9	26 168,9
Réserves		67 670,3	67 670,3
Provisions réglementées		95,8	82,1
Report à nouveau		59 101,6	45 062,5
Résultat de l'exercice		26 234,3	14 007,8
TOTAL		**5 369 609,4**	**5 515 957,4**

(1) Les montants au 31 décembre 2020 tiennent compte de l'application rétrospective, à compter de l'exercice 2020, du règlement ANC N° 2020-10 relatif à la présentation de l'épargne réglementée centralisée (cf Note 1.3).

HORS-BILAN

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement reçus d'établissements de crédits	2.4	0,0	0,0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits	2.4	1 483 754,9	1 353 934,2
Engagements reçus sur titres		0,0	0,0
Opérations en devises		851 726,9	564 123,0

COMPTE DE RESULTAT

Les comptes sociaux

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés		*51 987,7*	*56 359,6*
Intérêts et charges assimilées		*- 3 254,4*	*- 10 587,3*
Net des intérêts et produits assimilés	2.5	48 733,4	45 772,3
Revenus des titres à revenu variable	2.6	0,0	1,4
Commissions (produits)		*64 909,4*	*62 967,8*
Commissions (charges)		*- 6 392,5*	*- 7 000,4*
Net des commissions	3.1	58 516,8	55 967,4
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	2.7	10 344,7	12 197,1
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	2.7	- 9,2	- 4,3
Autres produits d'exploitation bancaire		*1 086,5*	*1 178,1*
Autres charges d'exploitation bancaire		*- 1 240,0*	*- 1 486,0*
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire		- 153,5	- 308,0
PRODUIT NET BANCAIRE		**117 432,2**	**113 625,9**
Frais de personnel	4.1	- 42 133,4	- 38 735,5
Autres frais administratifs	4.3	- 45 050,5	- 44 532,7
Dotations aux amortissements		- 3 076,7	- 2 728,9
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements		- 90 260,6	- 85 997,1
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**27 171,7**	**27 628,9**
Coût du risque	2.8	9 627,3	- 6 369,8
RESULTAT D'EXPLOITATION		**36 799,0**	**21 259,1**
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2.9 / 7.1	0,0	0,2
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		**36 799,0**	**21 259,2**
Résultat exceptionnel	1.3 / 7.3	0,0	- 142,9
Impôt sur les bénéfices	5	- 10 551,0	- 7 094,9
Dotations nettes aux provisions réglementées		- 13,7	- 13,7
RESULTAT NET		**26 234,3**	**14 007,8**

ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS

Les comptes sociaux

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire le 04 mars 2022.

NOTE 1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes

Les comptes individuels de la Banque Tarneaud ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n'a été constaté en 2021 à l'exception de la nouvelle méthode de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires avec réévaluation et effet rétroactif dans les capitaux propres (cf. notes 4.2 et 6.1).

Présentation

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

1.1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme. Lorsque ces instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour tenir compte du risque de liquidité, des frais de gestion futurs et le cas échéant, d'un risque de contrepartie.

De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

1.2 Recours à des estimations et au jugement

Pour la préparation des comptes annuels de la Banque Tarneaud, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes annuels et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers (titres et instruments dérivés) non cotés sur un marché actif et détenus dans le cadre d'activités de marché (cf. notes 2.2.1 et 2.2.2) ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (Note 2.8), des immobilisations corporelles et incorporelles (cf. Note 7.1) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel ainsi que les provisions pour litiges (cf. Notes 2.8.2 et 4.2.1) ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan (cf. notes 5.3.1 et 3.2).

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

1.3 Risques climatiques

Le changement climatique s'accélère et des changements urgents et sans précédent sont plus que jamais nécessaires. Comme l'illustre le 6ème rapport d'évaluation du Groupe d'experts inter-gouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le monde a besoin d'une action urgente, globale et coordonnée pour contenir le réchauffement climatique désormais inévitable.

Le groupe Crédit du Nord est engagé depuis de nombreuses années dans la lutte contre le changement climatique et reste déterminé à soutenir une transition en profondeur vers une économie décarbonée et plus résiliente.

Les facteurs de risques environnementaux sont susceptibles de déclencher ou d'aggraver les risques auxquels le groupe Crédit du Nord est confronté. Le groupe Crédit du Nord considère ainsi que les risques liés au changement climatique ne constituent pas une nouvelle catégorie de risque mais plutôt un facteur aggravant des catégories déjà couvertes par le dispositif de gestion des risques.

L'intégration des risques liés au changement climatique s'appuie sur la gouvernance et les processus existants et suit une approche classique (identification, quantification, définition de l'appétit pour le risque, contrôle et mitigation).

Parmi les risques climatiques, le groupe Crédit du Nord distingue le risque de transition et le risque physique conformément à la terminologie des risques proposés par la TCFD (Task force on Climate-related Financial Disclosures). L'impact du risque de transition sur le risque de crédit des entreprises clientes du groupe Crédit du Nord a été identifié comme le principal risque climatique. Pour mesurer cet impact, des indicateurs visant à renforcer l'analyse crédit sur les contreparties les plus exposées au sein des secteurs identifiés comme particulièrement vulnérables sont progressivement mis en place.

Le groupe Crédit du Nord poursuit les travaux pour intégrer progressivement les risques climatiques dans la préparation de ses comptes annuels.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

1.4 Covid-19

Deux ans après le déclenchement de la pandémie de Covid-19, l'année 2021 a été marquée par un redémarrage rapide dans plusieurs grandes économies, en particulier grâce au déploiement des vaccins. Cependant, cette dynamique est altérée par des frictions persistantes dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et les marchés du travail, et par l'allongement des délais de livraison dans le secteur manufacturier et la réduction de la capacité d'offre dans le secteur des services qui entraînent une hausse des coûts. Des incertitudes subsistent quant à l'évolution de la crise sanitaire (apparition du variant Omicron et lenteur du déploiement des vaccinations dans certains pays).
Dans ce contexte, l'approche multi-scénario retenue en 2020 a été reconduite pour la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2021. Le groupe Crédit du Nord présente ainsi un scénario central et un scénario alternatif de crise prolongée.
Pour appliquer les principes d'évaluation des pertes de crédit attendues, le groupe Crédit du Nord a maintenu le recours à des ajustements méthodologiques pour prendre en compte les mesures de soutien décidées depuis 2020 par les autorités publiques ainsi que la spécificité de la période actuelle.
Ces différents éléments consécutifs à la crise Covid-19 sont développés ci-après pour apporter un éclairage sur les conséquences financières de la crise et leur prise en compte dans l'élaboration des états financiers annuels.

Scénarios macro-économiques et pondérations
Au 31 décembre 2021, le groupe Crédit du Nord a utilisé les quatre scénarios macro-économiques suivants :

- un scénario central (SG Central), pondéré à 50%, qui n'envisage pas de nouvelles fermetures généralisées et suppose que les mesures de distanciation sociale restantes, telles que le port du masque, permettent à la plupart des secteurs de fonctionner de manière quasi normale ;
- un scénario de crise sanitaire prolongée (SG Extended), pondéré à 10%, qui prévoit un nouveau choc sanitaire à partir de la fin de 2021, qui reproduit le schéma de confinement et de durcissement des mesures de distanciation sociale observé à la fin de 2020 et au printemps 2021 ;
- enfin, ces deux scénarios sont complétés par un scénario favorable (SG Favourable) pondéré à 10% et un scenario stressé (SG Stress) pondéré à 30%. Le scénario favorable envisage une croissance plus forte du PIB par rapport au scénario central due à des gains de productivité inattendus conduisant à un PIB potentiel plus élevé. Le scénario de stress générique correspond à une situation de crise conduisant à une déviation négative du PIB par rapport au scénario central. Ce scénario peut être généré par une crise financière (crise 2008, crise de la zone euro,) ou une crise exogène (Covid) ou une combinaison de ces différentes crises.

Ces scénarios sont établis par le Département des Etudes Economiques et Sectorielles de Société Générale à partir des informations publiées par les instituts de statistiques. Les prévisions des institutions (FMI, Banque Mondiale, BCE, OCDE …) et du consensus des économistes de la place servent de référence pour s'assurer que les scénarios ainsi construits sont cohérents.

Mesures de soutien Covid-19
Les moratoires accordés dans le cadre de la crise sanitaire via des dispositifs de masse sont désormais expirés avec une reprise des remboursements sans incidents pour la plupart des clients.

Prêts avec soutien de l'Etat
En complément des moratoires, le groupe Crédit du Nord a contribué à la mise en œuvre des mesures de soutien décidées par les autorités par l'étude et l'attribution de Prêts Garantis par l'Etat (PGE) et de Prêts Participatifs Relance (PPR).
Ainsi, le groupe Crédit du Nord proposera en France jusqu'au 30 juin 2022 à ses clients touchés par la crise (clientèles de professionnels et entreprises) l'attribution de PGE dans le cadre des dispositions de la loi de finance rectificative pour 2020 et des conditions fixées par l'arrêté du 23 mars 2020. Il s'agit de financements consentis à prix coûtant et garantis par l'Etat à hauteur d'une quote-part du montant emprunté compris entre 70% et 90% en fonction de la taille de l'entreprise emprunteuse (avec un délai de carence de deux mois après le décaissement à l'issue duquel la garantie entre en force). D'un montant maximal correspondant dans le cas général à trois mois de chiffre d'affaires hors taxes, ces prêts sont assortis d'une franchise de remboursement d'une année. A l'issue de cette année, le client peut soit rembourser le prêt, soit l'amortir sur une à cinq années supplémentaires, avec la possibilité de prolonger d'un an la franchise en capital (conformément aux annonces du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance du 14 janvier 2021) sans rallongement de la durée totale du prêt.
Les conditions de rémunération de la garantie sont fixées par l'Etat : la banque ne conserve qu'une quote-part de la prime de garantie payée par l'emprunteur (dont le montant dépend de la taille de l'entreprise et de la maturité du prêt) rémunérant le risque qu'elle supporte et qui correspond à la portion du prêt non garantie par l'Etat (comprise entre 10% et 30% du prêt en fonction de la taille de l'entreprise emprunteuse). Cette quote-part de la prime de garantie conservée par la banque est comptablement assimilée à un produit d'intérêt.
Ces PGE ont été enregistrés à l'actif du bilan parmi les Opérations avec la clientèle. La quote-part des primes de garantie reçues des emprunteurs et conservée par la banque en rémunération du risque non couvert par l'Etat est reconnue en résultat, parmi les Intérêts et produits assimilés, de manière étalée sur la durée de vie effective des prêts, concomitamment à l'enregistrement des intérêts contractuels.
Les provisions et dépréciations pour risque de crédit enregistrées au titre des PGE tiennent compte des effets de la garantie de l'Etat. Les modèles de calcul des dépréciations et provisions pour risques de crédit tiennent compte par ailleurs des probabilités d'exercice des options de prorogation, de la quotité du prêt non garanti par l'Etat ainsi que du délai de carence dans la mise en force de la garantie.

Au 31 décembre 2021, l'encours des PGE s'élève à environ 287 millions d'euros (dont 97 millions d'euros en encours dégradés et 17 millions d'euros en encours douteux). Le montant des dépréciations et provisions pour risque de crédit enregistrées au 31 décembre 2021 au titre des PGE s'élève à environ 2 millions d'euros, sans prépondérance d'un secteur spécifique.

Sur la base des scénarios présentés ci-dessus et après prise en compte des ajustements méthodologiques et des mesures de soutien, le coût du risque pour l'exercice 2021 représente un produit net de 9,6 millions d'euros, en diminution de 16 millions d'euros par rapport à l'exercice 2020 qui affichait une charge nette de 6,4 millions d'euros.

Un arrêté paru le 19 janvier 2022 venant modifier l'arrêté du 23 mars 2020 permet à certaines entreprises de bénéficier sous certaines conditions d'un allongement des délais des remboursements de leur PGE de 6 à 10 ans. Les éventuels effets de cet arrêté seront présentés dans les états financiers de 2022.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

1.5 Mise à jour de la recommandation n°2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises

L'Autorité des Normes Comptables a modifié le 5 novembre 2021 la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises.

Cette modification a introduit un choix de méthodes pour la répartition et la reconnaissance en résultat des droits à prestation pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite. Le changement résultant de ce choix de méthodes constitue un changement de méthode comptable.

Tarneaud ayant fait le choix de retenir cette nouvelle méthode, son application a conduit à réévaluer les engagements dont les caractéristiques étaient similaires à celles visées par la mise à jour de la recommandation (régimes d'indemnités de fin de carrière). L'effet rétroactif de ce changement de méthode a été enregistré dans les capitaux propres au 1er janvier 2021 pour un montant net de 31,3 milliers d'euros.

Ce changement de méthode comptable affecte les Notes 4.2, 6.1

1.6 Projet de rapprochement de la banque de détail avec Société Générale

Société Générale a annoncé le 7 décembre 2020 un projet de rapprochement des deux réseaux bancaires Crédit du Nord et Société Générale pour constituer un nouvel ensemble (projet VISION 2025).

Au quatrième trimestre 2021, Société Générale a présenté à ses partenaires sociaux le projet d'organisation de sa nouvelle Banque de Détail en France qui résultera de la fusion juridique de Crédit du Nord et de Société Générale.

Le résultat de l'exercice 2021 inclut 2 141 milliers d'euros de charges relatives à ce projet. Ces charges représentent principalement les coûts de restructuration déjà engagés sur l'exercice ainsi que la reconnaissance progressive du coût des mesures de départs volontaires dont le traitement comptable a été assimilé à celui des avantages postérieurs à l'emploi.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

NOTE 2 Instruments financiers

2.1 Portefeuilles titres

Principes comptables

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;

- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées sont les suivantes. Les règles de dépréciation afférentes sont décrites dans la Note 2.8.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés ». Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;

- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Tarneaud a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan et à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. À la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Tarneaud a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

La Banque Tarneaud doit donc disposer notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance. Ces derniers ne doivent être soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement incluent également les titres de transaction et de placement que la Banque Tarneaud a décidé de reclasser dans les conditions particulières décrites ci-dessus (situation exceptionnelle de marché ou titres qui ne sont plus négociables sur un marché actif).

Ces titres d'investissement peuvent être désignés comme éléments couverts dans le cadre d'une opération de couverture affectée ou de couverture globale du risque de taux d'intérêt réalisée au moyen d'instruments financiers à terme.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.1.1 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

(en milliers d'euros)	31/12/2021				31/12/2020			
	Effets publics et valeurs assimilés	**Actions et autres titres à revenu variable**	**Obligations et autres titres à revenu fixe**	**Total**	**Effets publics et valeurs assimilés**	**Actions et autres titres à revenu variable**	**Obligations et autres titres à revenu fixe**	**Total**
Portefeuille de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de placement (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant brut	-	503,4	-	503,4	-	506,5	-	506,5
Dépréciations	-	- 196,9	-	- 196,9	-	- 188,5	-	- 188,5
Montant net	-	306,5	-	306,5	-	318,0	-	318,0
Portefeuille d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant brut	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant net	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL (2)	**-**	**306,5**	**-**	**306,5**	**-**	**318,0**	**-**	**318,0**

(1) Dont titres éligibles au refinancement auprès de la Banque de France — *0,0* — *0,0*

(2) Dont obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics (net de provisions et hors créances rattachées) — *0,0* — *0,0*

Informations complémentaires sur les services

Portefeuille de placement

(en milliers d'euros)	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Valeur estimée des titres de placement		
Plus-values latentes (1)	-	-
Plus-values latentes sur les actions et autres titres à revenu variable	-	-
Plus-values latentes sur les obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Montant des primes et décotes afférentes aux titres de placement à revenu fixe (hors titres douteux)	-	-
Parts d'OPCVM détenues	-	-
Montant des titres cotés sur effets publics et valeurs assimilés (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres cotés sur actions et autres titres à revenu variable (net de provisions et hors créances rattachées)	0,0	30,7
Montant des titres cotés sur obligations et autres titres à revenu fixe (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres subordonnés (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-

(1) Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres de placement.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

Portefeuille d'investissement

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Valeur estimée des titres d'investissement		
Plus-values latentes	-	-
Montant des primes et décotes afférentes aux titres d'investissement (hors titres douteux)	-	-
Montant des titres cotés sur obligations et autres titres à revenu fixe (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-

2.1.2 Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Principes comptables

Il s'agit d'une part des « Titres de participation et parts dans les entreprises liées » dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque Tarneaud, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés intégrées globalement ou émis par des sociétés mises en équivalence ;
- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des Dirigeants communs avec la Banque Tarneaud, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de la Banque Tarneaud.

Il s'agit d'autre part des « Autres titres détenus à long terme », constitués par les investissements réalisés par la Banque Tarneaud, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les « Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme » sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Participations et autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Etablissements de crédit	**-**	**-**
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
Autres	**3 744,6**	**2 900,4**
Cotés	-	-
Non cotés	3 744,6	2 900,4
TOTAL BRUT	**3 744,6**	**2 900,4**
Dépréciations	-	-
TOTAL NET	**3 744,6**	**2 900,4**

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

Parts dans les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Etablissements de crédit	**0,0**	**0,0**
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
Autres	**0,0**	**0,0**
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
TOTAL BRUT	**0,0**	**0,0**
Dépréciations	-	-
TOTAL NET	**0,0**	**0,0**

2.2 Opérations sur les instruments financiers à terme

Principes comptables

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont conclus dans le cadre d'opérations de couverture ou de marché.

Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture

Les pertes et gains relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, identifiés comme tels dès l'origine et permettant de réduire le risque de variation de prix ou de taux d'intérêt affectant l'élément ou l'ensemble homogène d'éléments couverts, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en Intérêts et produits assimilés ou Intérêts et charges assimilées.

S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés ».

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat conformément aux règles comptables applicables. Ils sont inscrits en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation ».

Opérations en position ouverte

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Ils sont inscrits en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ». Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.2.1 Engagements sur instruments financiers

(en milliers d'euros)	Transaction	Spéculation	Macro couverture	Micro couverture	**Total 31/12/2021**	**Total 31/12/2020**
Catégories de contrat selon le règlement CRB 90/15	**D**	**A**	**C**	**B**		
Opérations fermes						
Opérations sur marchés organisés						
Contrats à terme de taux d'intérêts	-	-	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	32 613,3	2 160 000,0	-	2 192 613,3	2 287 304,9
Autres	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles	-	-	-	-	-	-
Options de taux d'intérêts	-	194 366,3	10 000,0	-	204 366,3	193 587,7
Options de change	-	-	-	1 018 333,0	1 018 333,0	1 022 325,0
Autres options	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**226 979,6**	**2 170 000,0**	**1 018 333,0**	**3 415 312,6**	**3 503 217,5**

2.2.2 Juste valeur des opérations qualifiées de couverture

(en milliers d'euros)	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Opérations fermes		
Opérations sur marchés organisés		
Contrats à terme de taux d'intérêts	-	-
Contrats à terme de change	-	-
Autres contrats à terme	-	-
Opérations de gré à gré		
Swaps de taux d'intérêts	2 220 205,0	2 338 566,5
Autres	-	-
Opérations conditionnelles		
Options de taux d'intérêts	204 366,4	193 587,9
Options de change	1 018 333,0	1 022 325,0
Autres options	-	-
TOTAL	**3 442 904,4**	**3 554 479,4**

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.3 Prêts et créances

Principes comptables

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts et assimilés ». Les intérêts sur créances douteuses sont calculés en prenant en compte la valeur nette comptable actualisée de la créance. Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vie effective des prêts.

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements. Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds. Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par la Banque Tarneaud de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses. Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties. Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables (cf. Note 2.8).

Restructurations de prêts et créances

Une restructuration pour difficultés financières d'un actif financier classé dans les catégories Créances sur les établissements de crédit et la clientèle est une modification contractuelle du montant, de la durée ou des conditions financières de la transaction initiale acceptées par la Banque Tarneaud en raison des difficultés financières et de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration) et qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Les actifs financiers ainsi restructurés sont classées en encours dépréciés et les clients emprunteurs sont considérés en défaut. Ces classements sont maintenus pendant une période minimale d'un an et au-delà tant que la Banque Tarneaud a une incertitude sur la capacité des emprunteurs à honorer leurs engagements. En date de restructuration, la valeur comptable de l'actif financier restructuré est réduite pour être ramenée au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine des nouveaux flux futurs de trésorerie estimés recouvrables. Cette perte est enregistrée en Coût du risque dans le compte de résultat.

Les prêts et créances peuvent faire l'objet de renégociations commerciales en l'absence de toute difficulté financière ou insolvabilité du client emprunteur. Ces opérations concernent alors des clients pour lesquels la Banque Tarneaud accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou de développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur et sans aucun abandon de capital ou d'intérêts courus. Les prêts et créances ainsi renégociés sont décomptabilisés en date de renégociation et les nouveaux prêts, contractualisés aux conditions ainsi renégociées, leur sont substitués au bilan à cette même date. Ces nouveaux prêts sont ultérieurement évalués au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif découlant des nouvelles conditions contractuelles et intégrant les commissions de renégociation facturées au client.

2.3.1 Caisse, banques centrales et comptes courants postaux

(en milliers d'euros)	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Caisse	20 276,0	18 766,8
Banques centrales (1)	4 073,4	2 634,2
Comptes courants postaux	-	-
TOTAL	**24 349,4**	**21 401,0**

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.3.2 Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Comptes et prêts à vue		
Comptes ordinaires	1 014 051,2	1 186 538,5
Prêts et comptes au jour le jour	-	-
Comptes et prêts à terme	**-**	**-**
Prêts et comptes à terme (4)	774 124,5	825 100,0
Prêts subordonnés et participatifs	-	-
Valeurs reçues en pension à terme	-	-
Créances rattachées	1 401,6	1 585,5
TOTAL BRUT (1) (2) (3)	**1 789 577,4**	**2 013 224,0**
Dépréciations	-	-
TOTAL NET	**1 789 577,4**	**2 013 224,0**
(1) Dont créances douteuses	-	-
(2) Dont créances douteuses compromises	-	-
(3) Dont opérations avec les entreprises liées	*1 788 313,8*	*2 011 960,9*

(4) En application du règlement N°2020-10 du 22 décembre 2020 modifiant le règlement 2014-07, la créance de centralisation de l'épargne réglementée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est présentée en déduction des encours de dépôts d'épargne réglementée au passif pour 223 195 K€.

2.3.3 Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Créances commerciales	16 876,9	13 715,1
Autres concours à la clientèle	3 267 337,0	3 217 401,5
Crédits de trésorerie	747 520,0	804 848,1
Crédits à l'exportation	2 383,9	2 111,8
Crédits d'équipement	710 392,8	726 061,5
Crédits à l'habitat	1 802 252,9	1 678 192,9
Autres crédits à la clientèle	4 787,3	6 187,3
Comptes ordinaires débiteurs	87 079,7	94 176,6
Créances douteuses brutes	133 515,7	156 626,4
Créances rattachées	7 992,0	4 293,5
TOTAL BRUT (1) (2) (3) (4) (5) (6)	**3 512 801,3**	**3 486 213,2**
Dépréciations	- 61 403,9	- 85 034,6
TOTAL NET	**3 451 397,4**	**3 401 178,5**
(1) Dont créances saines (hors créances rattachées)	3 371 293,6	*3 325 293,2*
- Sociétés et entrepreneurs individuels	1 721 187,4	*1 800 970,1*
- Particuliers	1 624 144,9	*1 503 579,6*
- Clientèle financière	0,0	-
- Autres	25 961,3	*20 743,5*
(2) Dont créances douteuses (hors créances rattachées)	52 056,7	*49 915,1*
- Sociétés et entrepreneurs individuels	42 734,8	*38 935,2*
- Particuliers	9 307,2	*10 733,6*
- Clientèle financière	-	-
- Autres	14,6	*246,2*
(3) Dont créances douteuses compromises	81 459,0	*106 711,4*
- Sociétés et entrepreneurs individuels	64 742,9	*85 189,7*
- Particuliers	16 702,0	*21 505,0*
- Clientèle financière	-	-
- Autres	14,1	*16,7*
(4) Dont créances remises en garantie de passif	1 847 821,1	*1 735 287,2*
(5) Dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France	1 225 087,9	*1 111 243,9*
(6) Dont opérations avec les entreprises liées	-	-

Les encours bruts de crédits restructurés s'élèvent à 35,4 millions d'euros au 31/12/2021.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.3.4 Engagements par signature donnés

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés		
Engagements de financement		
en faveur d'établissements de crédit	0,0	0,0
en faveur de la clientèle	319 718,2	250 003,4
SOUS-TOTAL (1)	**319 718,2**	**250 003,4**
Engagements de garantie		
d'ordre d'établissements de crédit	1 244,8	1 242,6
d'ordre de la clientèle	330 337,7	313 667,3
SOUS-TOTAL (2)	**331 582,5**	**314 909,9**
TOTAL	**651 300,7**	**564 913,3**
(1) Dont opérations avec les entreprises liées	*0,0*	*0,0*
(2) Dont opérations avec les entreprises liées	*236 120,9*	*217 354,9*

2.4 Dettes

Principes comptables

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Ces dettes intègrent les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.4.1 Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Dettes à vue		
Dépôts et comptes ordinaires	24 226,3	20 574,7
Dettes rattachées	0,0	0,1
SOUS-TOTAL	**24 226,3**	**20 574,7**
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	1 544 731,2	1 812 295,6
Dettes rattachées	21,7	- 736,0
SOUS-TOTAL	**1 544 753,0**	**1 811 559,6**
TOTAL (1)	**1 568 979,3**	**1 832 134,3**
(1) Dont opérations avec les entreprises liées	*1 562 347,3*	*1 827 943,6*

2.4.2 Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue (3)	669 935,4	631 734,2
A terme	222 490,0	215 858,6
SOUS-TOTAL	**892 425,4**	**847 592,9**
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	1 297 619,7	1 387 650,5
Particuliers	621 631,9	573 851,0
Clientèle financière	0,0	0,0
Autres	92 955,4	89 249,3
SOUS-TOTAL	**2 012 207,0**	**2 050 750,7**
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	564 973,4	481 633,6
Particuliers (1)	1 959,5	951,6
Clientèle financière	0,0	0,0
Autres	19 720,5	28 992,5
SOUS-TOTAL	**586 653,3**	**511 577,7**
Dettes rattachées	3 360,2	4 459,9
TOTAL	3 494 645,9	3 414 381,2
Titres donnés en pension à la clientèle	0,0	0,0
TOTAL (2)	**3 494 645,9**	**3 414 381,2**
(1) Dont dépôts de garantie	*58,5*	*50,3*
(2) Dont opérations avec les entreprises liées	*0,0*	*0,0*

(3) En application du règlement N°2020-10 du 22 décembre 2020 modifiant le règlement 2014-07, la créance de centralisation de l'épargne réglementée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est présentée en déduction des encours de dépôts d'épargne réglementée au passif pour 223 195 K€.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.4.3 Dettes représentées par un titre

Principes comptables

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

(en milliers d'euros)	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Bons de caisse	0,0	0,0
Emprunts obligataires	0,0	0,0
Dettes rattachées	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	**0,0**	**0,0**
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	0,0	0,0
Dettes rattachées	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	**0,0**	**0,0**
TOTAL	**0,0**	**0,0**
Solde débiteur non amorti des primes d'émission de ces dettes représentées par un titre	*0,0*	*0,0*

2.4.4 Engagements par signature reçus

(en milliers d'euros)	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Engagements reçus		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit (1)	0,0	0,0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit (2)	1 483 754,9	1 353 934,2
TOTAL	**1 483 754,9**	**1 353 934,2**
(1) Dont opérations avec les entreprises liées	*0,0*	*0,0*
(2) Dont opérations avec les entreprises liées	*115,0*	*115,0*

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.5 Produits et charges d'intérêts

Principes comptables

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts négatifs sont répartis en déduction des comptes de produits et charges d'intérêts correspondant à ces instruments.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser le montant attendu de la sortie de ressources.

	31/12/2021			31/12/2020		
(en milliers d'euros)	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	2 354,0	4 427,0	6 781,0	3 024,6	- 575,3	2 449,3
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	2 353,2	4 427,0	6 780,1	3 024,6	- 575,3	2 449,3
Titres et valeurs reçus en pension	0,8	0,0	0,8	0,0	0,0	0,0
Opérations avec la clientèle	48 894,0	- 7 681,3	41 212,7	52 767,5	- 10 012,0	42 755,5
Créances commerciales	314,0	0,0	314,0	384,7	0,0	384,7
Autres concours à la clientèle (1)	45 616,2	0,0	45 616,2	48 675,7	0,0	48 675,7
Comptes ordinaires débiteurs	2 963,8	0,0	2 963,8	3 707,1	0,0	3 707,1
Comptes d'épargne à régime spécial	0,0	- 5 661,1	- 5 661,1	0,0	- 6 981,2	- 6 981,2
Autres dettes envers la clientèle	0,0	- 2 020,2	- 2 020,2	0,0	- 3 030,8	- 3 030,8
Titres et valeurs reçus/donnés en pension	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres produits d'intérêts et charges assimilées	739,7	0,0	739,7	567,5	0,0	567,5
TOTAL PRODUITS / CHARGES D'INTÉRÊTS	**51 987,7**	**- 3 254,4**	**48 733,4**	**56 359,6**	**- 10 587,3**	**45 772,3**

(1) Le détail des autres concours à la clientèle se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Crédits de trésorerie	8 236,6	8 374,6
Crédits à l'exportation	31,9	21,0
Crédits d'équipement	11 488,5	12 347,2
Crédits à l'habitat	23 966,7	25 585,4
Autres crédits à la clientèle	1 892,5	2 347,6
TOTAL	**45 616,2**	**48 675,7**

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.6 Revenus des titres à revenu variable

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable	0,0	1,4
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme (1)	0,0	0,0
TOTAL	**0,0**	**1,4**
(1) Dont revenus des parts dans les entreprises liées	*0,0*	*0,0*

2.7 Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net sur portefeuille de négociation		
Résultat net des opérations sur titres de transaction	0,0	0,0
Résultat sur instruments financiers à terme	9 345,9	9 950,3
Résultat net des opérations de change	998,8	2 246,9
SOUS-TOTAL	**10 344,7**	**12 197,1**
Résultat net sur titres de placement		
Plus-values de cession	0,0	0,0
Moins-values de cession	- 0,8	0,0
Dotations aux dépréciations	- 27,5	- 4,5
Reprises de dépréciations	19,2	0,3
SOUS-TOTAL	**- 9,2**	**- 4,3**
TOTAL NET	**10 335,5**	**12 192,9**

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.8 Dépréciations et provisions pour risques de crédit

CRISE COVID-19

Au 31 décembre 2021, pour tenir compte des incertitudes liées à la crise sanitaire qui demeure, le Groupe Crédit du Nord a mis à jour les ajustements modèle, et post-modèle dans la continuité de 2020.

Pour rappel, en 2020, en réponse à la crise Covid-19, les modèles et les paramètres utilisés pour estimer les dépréciations et provisions pour risque de crédit avaient été révisés sur la base de nouveaux scénarios économiques. Des ajustements sectoriels et d'autres ajustements avaient été mis à jour et étaient venus compléter l'application de ces modèles. Un nouveau critère de passage en encours dégradés avait également été mis en place.

Ces ajustements sont pris en compte dans l'estimation des dépréciations et provisions pour risque de crédit, à l'exception du critère additionnel de transfert en encours dégradés qui porte sur le classement des encours.

MISE A JOUR DES MODELES ET PARAMETRES D'ESTIMATION DES DEPRECIATIONS ET PROVISIONS POUR RISQUE DE CREDIT

Les modèles d'estimation dépréciations et provisions pour risque de crédit ne permettaient pas en l'état de refléter avec exactitude, dans la détermination des taux de défaut futur, les incertitudes économiques liées à la crise actuelle.

En conséquence, le Groupe Crédit du Nord a procédé à certains ajustements dans ses modèles pour traduire au mieux l'impact des scénarios économiques sur les dépréciations et provisions pour risque de crédit :

- Ajustement des PIB : afin de prendre en compte la croissance des défauts attendue sur 2021 et 2022, le Groupe Crédit du Nord a révisé ses modèles en retenant pour chaque trimestre des années 2021 à 2022 la moyenne des variations du PIB des 8 derniers trimestres par rapport à une base 100 en 2019. Cet ajustement n'est pas effectué pour les années 2023 à 2025 ;

- Ajustement du taux de marge des entreprises françaises : pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2021, un add-on sur le taux de marge des entreprises françaises avait été intégré, qui a été supprimé en 2021 en raison de la prise en compte de l'effet des mesures de soutien dans les prévisions de taux de marge faites par l'INSEE.

AJUSTEMENTS MIS EN PLACE EN COMPLEMENT DE L'APPLICATION DES MODELES

Pour mieux refléter la dégradation du risque de crédit sur certains portefeuilles ou secteurs d'activités, le Groupe Crédit du Nord a mis à jour les ajustements existants en complément de l'application des modèles tels que les ajustements sectoriels et les ajustements lors de l'utilisation de modèles simplifiés.

Lors de la révision des ajustements sectoriels et lorsque cela est compatible avec l'horizon de provisionnement, l'éventuel impact des risques climatiques dans la détermination des dépréciations et provisions pour risque de crédit a été intégré.

CRITERE ADDITIONNEL DE TRANSFERT EN ENCOURS DEGRADES

Enfin, le Groupe Crédit du Nord a mené une analyse supplémentaire à dire d'expert au niveau de portefeuilles d'encours pour lesquels l'augmentation du risque de crédit a été jugée significative depuis leur octroi. Cette étude a conduit à réaliser des transferts complémentaires vers les encours dégradés pour l'ensemble des encours de secteurs considérés par le Groupe Crédit du Nord comment étant particulièrement touchés par la crise et octroyés avant crise.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.8.1 Dépréciations

Principes comptables

Dépréciations pour risque de crédit

Le montant de la dépréciation pour créances douteuses est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Par ailleurs, le montant des dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés.

Les effets des garanties financières visant à indemniser les pertes subies sur un portefeuille de prêts donné sont enregistrés au sein des dépréciations d'actifs.

Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties, sont présentées dans la rubrique Coût du risque, ainsi que les reprises de dépréciations liées au passage du temps.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

Dépréciation de titres

Titres de placement

Actions et autres titres à revenu variable

A la clôture de l'exercice, les actions sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres.

Obligations et autres titres à revenu fixe
A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans les rubriques Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés du compte de résultat.

Titres d'investissement

A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés du compte de résultat.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

A la clôture de l'exercice, les Titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

(en milliers d'euros)	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Dépréciations d'actifs		
Etablissements de crédit	0,0	0,0
Crédits à la clientèle	61 403,9	85 034,6
SOUS-TOTAL [(1)]	**61 403,9**	**85 034,6**
Dépréciation de titres	196,9	188,5
STOCK GLOBAL DE DEPRECIATIONS	**61 600,7**	**85 223,1**

[(1)] La variation du stock de dépréciations (hors titres) s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	**Stock au 31/12/2020**	**Dotations**		**Reprises / Utilisations**		**Autres mouvements**		**Stock au 31/12/2021**
		par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	
Dépréciations sur créances douteuses								
Etablissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédits à la clientèle	9 837,8	5 487,7	0,0	- 5 257,6	0,0	0,0	0,0	10 067,8
Dépréciations sur créances douteuses compromises								
Etablissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédits à la clientèle	75 196,9	4 948,6	0,0	- 28 809,3	0,0	0,0	0,0	51 336,1
TOTAL	**85 034,6**	**10 436,2**	**0,0**	**- 34 067,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**61 403,9**

2.8.2 Provisions

Principes comptables

Provisions sur engagements hors bilan (provisions sur engagements par signature)

Les provisions sur engagements hors bilan représentent les pertes probables encourues par le Groupe du Nord suite à l'identification d'un risque avéré de crédit sur un engagement hors bilan de financement ou de garantie qui ne serait pas considéré comme un instrument dérivé ni désigné comme actif financier à la juste valeur par résultat.

Provisions collectives pour risque de crédit (relatifs aux engagements et encours de crédit dégradés)

Sans attendre qu'un risque de crédit avéré ait individuellement affecté une ou plusieurs créances ou engagements et afin de fournir une meilleure information au regard de son activité, le Groupe Crédit du Nord comptabilise une provision pour risque de crédit sur les encours sains non dégradés, à hauteur des pertes de crédit que le Groupe Crédit du Nord s'attend à subir à horizon d'un an. Les pertes de crédit à un an sont évaluées en prenant en considération les données historiques et la situation présente. Le montant de la provision est ainsi égal à la valeur actualisée des pertes de crédit attendues en tenant compte de la probabilité de survenance d'un événement de défaut au cours de l'année qui suit et, le cas échéant, de l'effet des garanties appelées ou susceptibles de l'être.

Par ailleurs, l'identification, au sein d'un portefeuille homogène, d'une dégradation significative du risque de crédit sur un ensemble d'instruments financiers donne lieu à l'enregistrement d'une provision à hauteur des pertes de crédit que le Groupe Crédit du Nord s'attend à subir à maturité sur ces instruments

Les pertes de crédit à maturité sont évaluées en prenant en considération les données historiques, la situation présente ainsi que des prévisions raisonnables d'évolution de la conjoncture économique et des facteurs macro-économiques pertinents jusqu'à la maturité des instruments. Le montant de la provision est ainsi égal à la valeur actualisée des pertes de crédit attendues en tenant compte de la probabilité de survenance d'un événement de défaut sur la durée de vie des instruments financiers concernés et, le cas échéant, de l'effet des garanties appelées ou susceptibles de l'être.

Les variations des provisions collectives pour risque de crédit ainsi calculées sont enregistrées en Coût du risque.

Remarques concernant l'identification d'une dégradation significative du risque de crédit :
Pour identifier les encours faisant l'objet d'une provision collective pour risque de crédit, l'augmentation significative du risque de crédit est appréciée en tenant compte de toutes les informations historiques et prospectives disponibles (scores comportementaux, indicateurs de type « loan to value », scénarios de prévisions macro-économiques, etc.).

L'appréciation de l'évolution du risque de crédit tient compte des éléments suivants :
- 1er critère : l'évolution de la note de la contrepartie (lorsque celle-ci fait l'objet d'une analyse interne) et l'évolution du secteur d'activité, des conditions macro-économiques et du comportement de la contrepartie qui peuvent être révélateurs d'une dégradation du risque de crédit ;
- 2ème critère : l'évolution de la probabilité de défaut contrat par contrat entre la date d'origination et la date de clôture ;
- 3ème critère : l'existence d'impayés de plus de 30 jours.

La satisfaction d'un seul de ces critères suffit à provisionner un contrat sur une base collective.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

(en milliers d'euros)	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Provisions		
Provisions sur engagements hors-bilan	3 746,5	4 759,0
Provisions collectives pour risque de crédit	17 367,6	23 485,5
Provisions pour risques et charges	4 156,6	4 765,8
STOCK DE PROVISIONS (1)	**25 270,7**	**33 010,4**

Principes comptables

Au passif du bilan, le poste « Provisions » regroupe les provisions sur instruments financiers, les provisions sur les comptes et plans d'épargne logement, les provisions pour litiges et les provisions sur avantages du personnel.

Les autres provisions pour risques et charges représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

Un descriptif des risques et litiges en cours est fourni dans le rapport sur la gestion des risques.
Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que la Banque Tarneaud estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

(1) La variation du stock de dépréciations (hors titres) s'analyse comme suit :

		Dotations		**Reprises / Utilisations**		**Autres mouvements**		
(en milliers d'euros)	**Stock au 31/12/2020**	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	**Stock au 31/12/2021**
Provisions sur engagements hors-bilan	4 759,0	1 362,5	-	- 2 375,0	-	-	-	3 746,5
Provisions collectives pour risque de crédit	23 485,5	9 819,2	-	- 15 937,2	-	-	-	17 367,6
Provisions pour litiges avec la clientèle	1 456,0	-	-	-	- 139,2	-	-	1 316,9
Provisions sur instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	3 309,8	-	-	- 10,0	- 460,0	-	-	2 839,8
TOTAL	**33 010,4**	**11 181,7**	**-**	**- 18 322,2**	**- 599,2**	**-**	**-**	**25 270,7**

2.8.3 Engagements sur les contrats d'épargne logements

Principes comptables

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour la Banque Tarneaud des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour la Banque Tarneaud font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en « Produit net bancaire » au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours (de dépôts) au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	3 650,0	5 250,6
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	110 698,2	117 607,6
Ancienneté de plus de 10 ans	59 849,7	55 322,9
SOUS-TOTAL	**174 197,9**	**178 181,0**
Comptes d'épargne-logement (CEL)	20 805,4	21 547,6
TOTAL	**195 003,3**	**199 728,7**

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Ancienneté de moins de 4 ans	3,7	4,7
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	117,0	198,4
Ancienneté de plus de 10 ans	57,9	71,0
TOTAL	**178,6**	**274,1**

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement [(1)]

(en milliers d'euros)	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	0,0	0,0
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	129,9	211,5
Ancienneté de plus de 10 ans	2 413,0	2 781,8
SOUS-TOTAL	**2 543,0**	**2 993,4**
Comptes d'épargne-logement (CEL)	101,0	93,8
Prêts tirés	10,0	10,0
TOTAL	**2 654,0**	**3 097,2**

(1) *Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges (cf. note 2.8.2).*

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.8.4 Coût du risque

Principes comptables

Le contenu de la rubrique « Coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Risque de contrepartie		
Dotations aux provisions et aux dépréciations	- 21 617,9	- 34 096,6
Pertes non couvertes	- 2 755,0	- 1 247,0
Pertes couvertes	- 18 591,6	- 9 128,8
Reprises de dépréciations et de provisions (y compris utilisations)	52 389,2	37 815,3
Récupérations sur créances amorties	202,7	287,2
TOTAL	**9 627,3**	**- 6 369,8**

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.9 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Principes comptables

La rubrique Gains ou pertes sur actifs immobilisés regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement.

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Titres d'investissement	**-**	**-**
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	**-**	**-**
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Dotations aux dépréciations	-	-
Reprises de dépréciations	-	-
Plus et moins-values sur immobilisation	**-**	**0,2**
TOTAL	**-**	**0,2**

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

NOTE 3 Autres activités

3.1 Produits nets des commissions sur prestations de services

Principes comptables

La Banque Tarneaud enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation fournie.

Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

	31/12/2021			31/12/2020		
(en milliers d'euros)	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	671,3	-	671,3	658,7	-	658,7
Opérations avec la clientèle	18 103,4	- 2,1	18 101,3	17 800,1	- 4,3	17 795,8
Opérations sur titres	9 094,4	- 12,2	9 082,2	9 949,7	- 12,3	9 937,4
Opérations de change	107,9	-	107,9	98,4	-	98,4
Engagements de financement et de garantie	2 362,2	- 1 258,0	1 104,3	2 884,8	- 1 241,9	1 642,8
Prestations de services et autres	34 570,1	- 5 120,2	29 449,9	31 576,1	- 5 741,9	25 834,2
TOTAL NET	**64 909,4**	**- 6 392,5**	**58 516,8**	**62 967,8**	**- 7 000,4**	**55 967,4**

3.2 Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation

3.2.1 Autres actifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Autres actifs		
Débiteurs divers	10 996,9	5 934,8
Primes sur instruments conditionnels achetés	870,2	916,3
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	0,2	0,1
Autres emplois divers	12,4	16,8
SOUS-TOTAL	**11 879,7**	**6 868,1**
Comptes de régularisation		
Charges payées ou comptabilisées d'avance	7 569,8	6 395,6
Produits à recevoir	15 917,6	18 300,8
Autres comptes de régularisation	39 504,1	20 591,0
SOUS-TOTAL	**62 991,5**	**45 287,4**
TOTAL (1)	**74 871,2**	**52 155,5**

(1) *Aucun élément de ces actifs n'est mis en pension.*

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

3.2.2 Autres passifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Autres passifs		
Créditeurs divers	6 780,6	6 752,2
Primes sur instruments dérivés vendus	4 922,0	3 053,2
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	-	
Autres opérations sur titres	-	-
SOUS-TOTAL	**11 702,6**	**9 805,4**
Comptes de régularisation	**-**	**-**
Charges à payer	20 273,6	25 155,0
Impôts différés	-	-
Produits constatés d'avance	2 986,2	3 269,8
Autres comptes de régularisation	31 239,0	11 368,9
SOUS-TOTAL	**54 498,8**	**39 793,7**
TOTAL (1)	**66 201,5**	**49 599,1**

(1) *Aucun de ces montants ne se rapporte à des éléments reçus en pension ni à des dettes représentatives de titres empruntés.*

Note 4 Charges et avantages du personnel

4.1 Frais de personnel et rémunération des dirigeants

Principes comptables

La rubrique "Frais de personnel" comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, les produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) ainsi que les charges liées aux opérations de restructuration.

La charge représentative des avantages à court terme acquis par les membres du personnel est enregistrée en Frais de personnel lorsque ces derniers ont rendu les services rémunérés par ces avantages.

Les principes comptables applicables aux avantages postérieurs à l'emploi et aux avantages à long terme sont présentés dans la Note 4.2.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

(en milliers d'euros)	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Rémunérations du personnel	-23 959,2	- 22 367,2
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	- 5 442,0	- 5 251,2
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	- 3 743,5	- 3 504,5
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	134,7	- 210,2
Autres charges sociales et fiscales	- 3 632,4	- 3 393,8
Participation, intéressement et abondements	- 4 106,9	- 4 008,6
Dont intéressement	*- 2 195,6*	*- 1 371,8*
Dont participation	*- 1 278,0*	*- 2080,3*
Transfert de charges	0,0	0,0
TOTAL	**-40 749,2**	**- 38 735,5**

La rémunération des organes d'administration et de direction s'élève à 1 940,3 milliers d'euros en 2021.

	2021	**2020**
Effectif inscrit au 31 décembre	**521,0**	**523,0**
Effectif moyen du personnel en activité	**497,0**	**486,0**
- Effectif Cadres	312,0	312,0
- Effectif Techniciens	185,0	174,0

4.2 Avantage du personnel

Principes comptables

Les avantages du personnel se répartissent en quatre catégories :

- les avantages à court terme dont le règlement est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants, tels les salaires, les primes, les congés annuels rémunérés, les charges sociales et fiscales afférentes, ainsi que la participation et l'intéressement des salariés ;
- les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ou à cotisations définies, tels que les régimes de retraite ou les indemnités de fin de carrière ;
- les autres avantages à long terme dont le règlement est attendu dans un délai supérieur à douze mois, tels les rémunérations variables différées payées en numéraire et non indexées, les primes pour médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- les indemnités de fin de contrat de travail.

Détail des provisions sur avantages du personnel

		Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		
(en milliers d'euros)	**Stock au 31/12/2020**	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre (1)	variations de taux de change	**Stock au 31/12/2021**
Provisions sur avantages au personnel	6 899,4	-	1 701,2	-	- 492,8	- 42,3	-	8 065,5

(1) L'application de la mise à jour de la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite s'est traduite par une reprise de provisions en contrepartie des capitaux propres au 1er janvier 2021 pour 42,3 k€ euros avant impôt présentée dans la colonne Autres mouvements (cf. Notes 1.5 et 6.1).

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

4.2.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Principes comptables

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Banque Tarneaud se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Banque Tarneaud sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la Banque Tarneaud s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme. Les montants des engagements des régimes à prestations définies sont déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en « Provisions » pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Le groupe Crédit du Nord peut financer ses régimes à prestations définies en faisant appel à un fonds d'avantages à long terme ou en souscrivant un contrat d'assurance.

Les actifs de financement constitués via les fonds ou les contrats d'assurance sont qualifiés d'actifs de régime s'ils sont exclusivement destinés à régler les prestations du régime et si le financement est réalisé auprès d'une entité qui n'est pas une partie liée.

Lorsque les actifs de financement répondent à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Lorsqu'ils ne répondent pas à la définition d'actifs de régime, ils sont qualifiés d'actifs distincts et sont présentés à l'actif du bilan.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation…) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture…) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont comptabilisés immédiatement et en totalité en résultat.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et en totalité en résultat.

La charge annuelle comptabilisée en Frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Banque Tarneaud se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés de la Banque Tarneaud regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux AGIRC et ARRCO, l'abondement au PERCO et les régimes multi-employeurs.

Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière.

Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.

4.2.1.1 Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	4 370	4 490
Rappel des actifs comptabilisés au bilan (1) et (2)	- 7 480	- 6 320
Solde net au bilan	**- 3 110**	**- 1 830**
VENTILATION DU SOLDE NET AU BILAN		
A - Valeur actualisée des engagements	4 370	4 490
B - Juste valeur des actifs de régime	-	-
C - Juste valeur des actifs distincts	- 7 480	**- 6 320**
D - Effet du plafonnement d'actif	**-**	**-**
A + B + C = SOLDE NET	**- 3 110**	**- 1 830**

(1) 2021 : Dont 7,5 millions d'euros d'actifs distincts présentés dans la catégorie Actifs Financiers à la Juste valeur par résultat et 0 millions d'euros au titre des excédents d'actifs inclus dans les Autres actifs.
(2) 2020 : Dont 6,3 millions d'euros d'actifs distincts présentés dans la catégorie Actifs Financiers à la Juste valeur par résultat et 0 millions d'euros au titre des excédents d'actifs inclus dans les Autres actifs.

4.2.1.2 Informations sur les actifs de financement des régimes et modalités de financement des régimes

Variations de la juste valeur des actifs de financement (des actifs du régime et des actifs distincts)

	Actifs de régime		Actifs distincts	
	2021	2020	2021	2020
Solde au 1er janvier	**0**	**6 560**	**0**	**0**
Charges d'intérêts liés aux actifs	0	50	30	0
Ecarts actuariels liés aux actifs	0	0	1 350	0
Conversion en devises	0	0	0	0
Cotisations salariales	0	0	0	0
Cotisations patronales	0	0	0	0
Prestations servies	0	- 290	- 220	0
Modification du périmètre de consolidation	0	0	0	0
Transferts et autres	0	- 6 320	0	6 320
Effet du plafonnement des excédents d'actifs	0	0	0	0
Solde au 31 décembre	**0**	**0**	**7 480**	**6 320**

Informations générales sur les actifs de financements
(composition tous régimes confondus et cotisations futures)

Le régime présente un taux de couverture de 0%.

Les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 0 millions d'euros.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

4.2.1.3 Principales hypothèses actuarielles

	31/12/2021	31/12/2020
Taux d'escompte	0,9 %	0,5 %
Taux d'inflation long terme	2,1 %	1,0 %
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
- salariés âgés de moins de 30 ans	2,9 %	2,7 %
- salariés âgés de 30 à 50 ans	2,3 % - 1,3 %	1,9 % - 1,5 %
- salariés âgés de plus de 50 ans	0,6 %	0,7 %
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)	18,2	19,2
Duration (en années)	13,6	13,5

Le taux d'actualisation est issu des courbes des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) : (- 0,1% à 3 ans ; 0,1% à 5 ans ; 0,6% à 10 ans ; 0,9% à 15 ans). Le taux retenu pour l'évaluation est déterminé sur la base des prestations futures estimées du régime considéré.
Le taux d'inflation est fonction de la duration du régime : (2,2% à 3 ans ; 2,1% à 5 ans ; 2,0% à 10 ans).
La durée de vie d'activité moyenne est déterminée par régime et tient compte des hypothèses de taux de rotation.

4.2.2 Autres avantages à long terme

Principes comptables

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi.

	(en milliers d'euros)
Le solde net des autres avantages à long terme s'élève à :	890 K€
Le montant total des charges des autres avantages à long terme s'élève à :	100 K€

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

4.3 Autres frais administratifs

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Impôts et taxes	**- 2 752,6**	**- 2 627,3**
Autres charges		
Loyers, charges locatives et autres charges sur immeubles	- 3 443,6	- 3 304,7
Services extérieurs et divers	- 38 990,9	- 38 714,9
Charges refacturées à des tiers	136,6	114,1
Transfert de charges	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	**- 42 297,9**	**- 41 905,5**
TOTAL	**- 45 050,5**	**- 44 532,7**

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	DELOITTE		ERNST & YOUNG		AUTRES CABINETS	
(en milliers d'euros)	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	36,2	36,5	36,2	36,5	-	-
Missions accessoires	-	-	-	-	-	-

Note 5 Impôts

Principes comptables

Impôt courant

La Banque Tarneaud est intégrée depuis le 15/04/1997 au groupe fiscal de la Société Générale. Dans ce cadre, un sous-groupe d'intégration fiscale a été établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. La convention retenue est celle de la neutralité.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

Impôt différé

La Banque Tarneaud utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition.

L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés des sociétés françaises sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire.

(en milliers d'euros)	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Charge fiscale courante	- 8 910,9	- 12 052,6
Charge fiscale différée	- 1 640,2	4 957,7
TOTAL	**- 10 551,0**	**- 7 094,9**

Réconciliation entre le taux d'impôt normatif et le taux d'impôt effectif :

	31/12/2021	**31/12/2020**
Résultat net avant impôts *(en milliers d'euros)*	**36 799,0**	**21 116,3**
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution sociale de 3,3 %)	27,37%	28,92 %
Différences permanentes	445 K€ / 1,21%	351 K€ / 1,66 %
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	0 K€ / 0,00 %	0 K€ / 0,00 %
Différentiel de taux d'imposition sur profits taxés à l'étranger	0 K€ / 0,00 %	0 K€ / 0,00 %
Redressement fiscal	-16 K€ / -0,04%	0 K€ / 0,00 %
Divers	50 K€ / 0,14%	638 K€ / 3,02 %
Taux effectif d'imposition	**28,67 %**	**33,60 %**

Conformément aux dispositions fiscales qui définissent le taux normal de l'impôt sur les sociétés, ce dernier sera abaissé progressivement pour atteindre 25% en 2022 selon la trajectoire suivante pour les entreprises redevables réalisant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 250 millions d'euros (article 219 du CGI) :

- pour l'exercice ouvert du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 un taux normal d'impôt sur les sociétés de 26,50 % auquel s'ajoutera toujours la Contribution Sociale sur les Bénéfices (CSB) de 3,3% ;
- pour l'exercice ouvert du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 un taux normal d'impôt sur les sociétés de 25 % auquel s'ajoutera toujours la Contribution Sociale sur les Bénéfices (CSB) de 3,3%.

Les impôts différés sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire.

Compte tenu de la réduction progressive des taux d'ici 2022, ces derniers (incluant la Contribution Sociale sur les Bénéfices) seront :

- pour les résultats imposés au taux de droit commun : à 27.37 % en 2021 et à 25,83% en 2022 et au-delà ;
- pour les résultats relevant du régime long terme à 0% sous réserve de la réintégration d'une quote-part de frais et charges de 12% : de 3,41% en 2021 et à 3,10% en 2022 et au-delà.

Les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12 % du montant de la plus-value brute uniquement si la société réalise une plus-value nette à long terme au titre de l'exercice de cession des titres de participation.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5% sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 1% ou 5%.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

Note 6 Capitaux propres

6.1 Evolution des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital [1]	Primes d'émisson et de fusion	Réserves			Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
			légales	statutaires	autres				
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019	26 702,8	26 168,9	2 670,3	65 000,0	-	25 767,3	19 295,3	68,4	165 672,9
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2ème résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2020	-	-	-	-	-	19 295,3	- 19 295,3	-	0,0
Résultat de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	-	14 007,8	-	14 007,8
Autres Mouvements	-	-	-	-	-	-	-	13,7	13,7
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020	26 702,8	26 168,9	2 670,3	65 000,0	-	45 062,5	14 007,8	82,1	179 694,3
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2ème résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2021	-	-	-	-	-	14 007,8	- 14 007,8	-	-
Résultat de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	-	26 234,3	-	26 234,3
Autres Mouvements (2)	-	-	-	-	-	31,3	-	13,7	45,0
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021	**26 702,8**	**26 168,9**	**2 670,3**	**65 000,0**	**-**	**59 101,6**	**26 234,3**	**95,8**	**205 973,7**

(1) *Au 31 décembre 2021, le capital social de la Banque Tarneaud, entièrement libéré, s'élève à 26.702.768 euros et se compose de 1.668.923 actions de 16 euros de nominal.*

(2) *L'application de la mise à jour de la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite s'est traduite par une reprise de provisions en contrepartie des capitaux propres au 1er janvier 2021 pour 31,3 K€ euros après impôt présentée dans la colonne Autres mouvements (cf. Notes 1.5 et 4.1).*

Le Crédit du Nord détient 100 % du capital de la Banque Tarneaud et, de ce fait, reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés les comptes de la Banque Tarneaud.

Projet d'affectation du résultat

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 26.234.298,38 euros.

Le montant du bénéfice majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 59.101.645,31 euros, forme un total distribuable de 85.335.943,69 euros que l'Assemblée Générale décide d'affecter en totalité au report à nouveau.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

6.2 Dettes subordonnées

Principes comptables

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

(en milliers d'euros)	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Titres subordonnés remboursables	0,0	0,0
Emprunts subordonnés	0,0	0,0
Intérêts à payer	0,0	0,0
TOTAL	**0,0**	**0,0**

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

Note 7 Autres informations

7.1 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables.

Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Les amortissements sont calculés en utilisant principalement la méthode linéaire sur les durées d'utilité mentionnées.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité.

Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « Dotations aux amortissements ».

Pour les immeubles d'exploitation, la Banque Tarneaud a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Etanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Chauffage	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
	Protection incendie	
Agencements	Finitions, second-œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	1,5 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

7.1.1 Détail des immobilisations

(en milliers d'euros)	**Valeur brute 31/12/2020**	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	**Valeur brute 31/12/2021**	Amortissements et dépréciations cumulés 31/12/2021 (1)	**Valeur nette 31/12/2021**
Immobilisations d'exploitation							
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels créés	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels acquis	207,3	-	-	-	207,3	- 207,3	-
Autres	12 118,5	-	-	- 330,1	11 788,4	- 2 897,6	8 890,8
SOUS-TOTAL	**12 325,8**	**0,0**	**-**	**- 330,1**	**11 955,7**	**- 3 104,9**	**8 890,8**
Immobilisations corporelles							
Terrains et constructions	16 513,9	791,2	-	474,9	17 780,0	- 10 357,4	7 422,6
Autres	48 515,5	2 869,4	-	- 474,9	50 909,9	- 41 873,4	9 036,5
SOUS-TOTAL	**65 029,4**	**3 660,5**	**-**	**0,0**	**68 690,0**	**- 52 230,8**	**16 459,2**
Immobilisations hors exploitation							
Immobilisations corporelles							
Terrains et constructions	12,8	-	-	-	12,8	-	12,8
Autres	59,7	-	-	-	59,7	- 59,7	-
SOUS-TOTAL	**72,5**	**-**	**-**	**0,0**	**72,5**	**- 59,7**	**12,8**
TOTAL	**77 427,8**	**3 660,5**	**-**	**- 330,1**	**80 758,2**	**- 55 395,4**	**25 362,8**

(1) Détail des amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	Immobilisations incorporelles			Immobilisations corporelles d'exploitation		Immobilisations corporelles hors exploit. (*)	**Total**
	Logiciels créés	Logiciels acquis	Autres	Terr. & Const.	Autres		
Montant au 31 décembre 2020	**0,0**	**- 207,3**	**- 3 192,1**	**- 9 504,4**	**- 39 684,3**	**- 59,7**	**- 52 647,8**
Dotations aux amortissements	-	-	294,5	- 853,0	- 2 482,5	-	- 3 041,0
Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif	-	-	- 330,1	-	293,4	-	- 36,7
Dépréciations sur immobilisations	-	-	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	330,1	-	-	-	330,1
Autres mouvements	-	-	-	0,0	-	-	0,0
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2021	**0,0**	**- 207,3**	**- 2 897,6**	**- 10 357,4**	**- 41 873,4**	**- 59,7**	**- 55 395,4**

(*) *Les dotations aux amortissements sur les immobilisations hors exploitation sont incluses dans le « Produit net bancaire »*

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

7.1.2 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Principes comptables

La rubrique « Gains ou Pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur immobilisation d'exploitation.

Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du « Produit net bancaire ».

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net sur titres de participations et filiales		
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Provisions sur titres	-	-
SOUS-TOTAL	**0,0**	**0,0**
Résultat net sur cessions d'immobilisations d'exploitation		
Plus-values de cession	-	*0,2*
Moins-values de cession	-	-
SOUS-TOTAL	**0,0**	**0,2**
TOTAL	**0,0**	**0,0**

7.2 Emplois et ressources ventilés selon la durée restant à courir

	Durées restant à courir au 31 Décembre 2021				
(en milliers d'euros)	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	**Total**
EMPLOIS					
Créances sur les établissements de crédit	1 015 452,8	63,9	170 000,0	604 060,6	**1 789 577,4**
Opérations avec la clientèle	283 204,9	420 584,6	1 414 162,8	1 333 445,2	**3 451 397,4**
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Titres de transaction	-	-	-	-	**-**
Titres de placement	-	-	-	-	**-**
Titres d'investissement	-	-	-	-	**-**
TOTAL	**1 298 657,7**	**420 648,5**	**1 584 162,8**	**1 937 505,8**	**5 240 974,8**
RESSOURCES					
Dettes envers les établissements de crédit	24 903,4	15,3	940 000,0	604 060,6	**1 568 979,3**
Opérations avec la clientèle	3 217 183,4	38 480,2	238 782,4	200,0	**3 494 645,9**
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	**-**
TOTAL	**3 242 086,8**	**38 495,4**	**1 178 782,4**	**604 260,6**	**5 063 625,2**

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

7.3 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produit exceptionnel	0,0	0,0
Charges exceptionnelles [(1)]	0,0	- 142,9
TOTAL	**0,0**	**- 142,9**

[(1)] *Au 31 décembre 2020, la Banque Tarneaud a constaté une charge exceptionnelle de -142,9 milliers d'euros se décomposant en :*
- Une correction de 142,9 milliers d'euros liée à la modification de durées d'amortissement sur des immobilisations d'immeubles en location

7.4 Opérations en devises

Principes comptables

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée.

Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période.

Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

7.5 Renseignements concernant les Filiales et Participations

(en milliers d'euros)	Forme Juridique	Capital	Capitaux propres (hors capital)	Quote-part de capital détenu (en %)	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Produit Net Bancaire 2021	Résultat de l'exercice 2021	Dividendes encaissés en 2021
					Brute	Nette					

A. Renseignements concernant les filiales ou participations détenues, dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Banque

Filiales (50% au moins du capital détenu)

Filiales (50 % => du capital)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

Filiales non reprises au paragraphe A

a) Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Participations non reprises au paragraphe A

a) Participations françaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Participations étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

RAPPORT DU CONSEIL SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Ce rapport est établi conformément à l'Ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 et au décret n°2017-1174 du 18 juillet 2017. Elaboré par le Conseil de Surveillance, il est destiné à l'Assemblée Générale des actionnaires.

La Banque Tarneaud est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

La durée des fonctions du Directoire est fixée à 3 ans.

Lors du Conseil de Surveillance de la Banque du 20 mars 2020, le mandat du Directoire a été reconduit, ainsi que ses pouvoirs.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance.

Au 31 décembre 2021, le Directoire est composé de 3 membres :

- M. Benoit VANDERMARCQ, Président,
- M. Alexis COULON, Vice-Président,
- M. Laurent PICHEYRE, membre.

Liste des Membres du Conseil au 31 décembre 2021 :

Noms des Membres	Qualité
- Jean-Louis KLEIN	Président et Membre du Conseil
- Hélène SAUVAN	Vice-Président et Membre du Conseil
- Sandrine ADAM	Membre
- Gaël BRABANT	Membre indépendant
- Serge BRUHAT	Membre indépendant
- Cristiana GOURON	Membre élu par les salariés
- Audrey HYLLAIRE	Membre élu par les salariés
- Béatrice LELIEVRE	Membre
- Valérie MORELLET	Membre élu par les salariés
- Luc RICHARD	Membre indépendant
- Jean-Loup TARNEAUD	Président d'Honneur et Membre indépendant
- Odile ZIMMERMANN	Membre

Au 31 décembre 2021, le Conseil de Surveillance de la Banque Tarneaud est composé de 12 **Membres** dont 4 **Membres indépendants** choisis pour leur compétence et leur engagement à l'égard de la Société ainsi que 3 Membres élues par les salariés. Les Membres, y compris les Membres représentant les salariés, sont nommés pour 3 ans. Leurs mandats sont renouvelables.

La Banque Tarneaud applique la loi du 27 janvier 2011 sur le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de son Conseil. Le taux de représentantes féminines au Conseil, hors Membres salariés, est de 44,44 %.

1- Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins une fois par trimestre. 4 Conseils ont été convoqués durant l'année 2021.

L'ordre du jour des séances est arrêté par le Président du Conseil, après concertation avec le Directoire de la Banque.

Pour fixer l'ordre du jour sont passés en revue :

- les sujets à examiner par le Conseil en vertu de la loi ;
- les sujets permettant de rendre compte aux Membres de la bonne marche et des choix stratégiques de l'Entreprise : politique commerciale, appétit pour le risque, organisation, activité des corps de contrôle, investissements, relations sociales, …

Ainsi en 2021, le Conseil de la Banque a suivi les étapes d'avancement du projet Vision 2025* (*principe du rapprochement entre le groupe Crédit du Nord et Société Générale) : Les membres ont été informés :

- le **12 mai** :
  - de l'avis négatif rendu par le CSE de la Banque Tarneaud à la suite des conclusions du rapport de l'expert mandaté (le cabinet SECAFI) sur le projet de rapprochement ;
  - des votes des conseils de Société Générale et de Crédit du Nord en faveur de la poursuite de ce rapprochement
  - de l'approbation par le Directoire de la Banque Tarneaud du principe du rapprochement entre le groupe Crédit du Nord et Société Générale et de fusion de Crédit du Nord et de certaines de ses filiales dont la Banque Tarneaud avec Société Générale,

- le **18 octobre** : du dépôt auprès des partenaires sociaux d'un dossier global d'organisation de la nouvelle Banque (avec notamment la création de 11 régions dont Limoges comme siège de la future région Centre, les enjeux sociaux, la stratégie de marques)

Les Membres sont convoqués dans les 15 jours qui précèdent la réunion du Conseil. Leur sont adressés :

- l'ordre du jour de la réunion ;
- le projet de procès-verbal de la précédente réunion ;
- un dossier sur les principaux sujets inscrits à l'ordre du jour.

Lors de la réunion du Conseil arrêtant les comptes annuels, sont également remises :

- à chaque Membre, la liste des mandats exercés dans toutes les sociétés, à charge pour lui de la vérifier et de la modifier si nécessaire ;
- au Président et aux Commissaires aux Comptes, conformément à la réglementation, la liste des conventions significatives conclues entre l'Entreprise et ses dirigeants ou des sociétés avec lesquelles elle a des dirigeants ou actionnaires communs.

Outre les Membres, participent aux réunions du Conseil :

- des Membres du Comité Exécutif ou d'autres cadres de l'Entreprise, en fonction des sujets traités ;
- les Commissaires aux Comptes ;
- le Secrétaire du Conseil ;
- le Secrétaire du Comité d'Entreprise, ou son représentant.

Il existe un règlement intérieur du Conseil qui précise notamment les conditions dans lesquelles les Membres peuvent participer aux séances par des moyens de visio-conférence ou de télécommunication. Ce règlement est consultable à partir du site Internet de la Banque, rubrique « Publications / IV - Autres documents ».

Les réunions du Conseil de Surveillance durent environ trois heures.

Les sujets sont présentés par le Président, les Membres du Directoire ou le responsable en charge du dossier (Directeur Financier, Directeur des Risques…). Il est ensuite procédé à un échange de vues à l'issue duquel le Conseil se prononce en tant que de besoin.

Un projet de procès-verbal de la réunion est rédigé par le Secrétaire du Conseil qui le soumet au Président, au Directoire ainsi qu'aux différents intervenants pour la partie les concernant. Ce projet de procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil au début de la réunion suivante.

2- Informations sur les mandataires sociaux

Les Membres du Conseil ont été informés des règles sur le cumul des mandats entrées en vigueur depuis le 6 novembre 2014.

La liste de leurs mandats sur l'exercice en cours et ceux échus sur les 5 dernières années leur est demandée au début de l'exercice suivant afin de s'assurer que ces règles sont respectées.

2-1 Mandats et fonctions exercées par les Membres du Conseil au cours de l'année 2021 et sur les 5 dernières années

Sandrine ADAM

Directeur Général : ETOILE CAPITAL (depuis le 08/12/2021)
Présidente du Conseil d'Administration : ETOILE CAPITAL (depuis le 08/12/2021)
Administrateur : ETOILE CAPITAL (depuis le 08/12/2021)
Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA) (depuis le 29/05/2020).
Représentante Permanente d'ETOILE CAPITAL au Conseil d'Administration de MEDIA PARTICIPATIONS Paris (depuis le 21/12/2021).

Gaël BRABANT

Directeur Général : DELOUIS Fils et Vinaigrerie DELOUIS (depuis le 27/03/2019).
Administrateur : VALMY PARTICIPATIONS (SA) (depuis le 13/06/2017), Vinaigrerie DELOUIS (depuis le 27/03/2019), DELOUIS Fils (depuis le 27/03/2019), SDMR (du 09/06/2016 à l'AG 2021).
Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA) (depuis le 29/05/2020).

Serge BRUHAT

Président : SAS LBS CONSEIL (création fin 2018).
Administrateur : SOGEPROM (depuis le 01/10/2018), SAS FPM (du 05/12/19), SASP LOU RUGBY (du 21/12/2018 au 31/12/2024).
Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA) (depuis le 8 mars 2019).
Gérant : SCI LAURIANE (création en 2007).

Cristiana GOURON

Membre salariée du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (depuis octobre 2017).

Audrey HYLLAIRE

Membre salariée du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (depuis octobre 2017).

Jean-Louis KLEIN

Directeur Général : Crédit du Nord (depuis le 11 juin 2021) ;
Directeur Général délégué : Crédit du Nord (de 05/2018 à 06/2021) ; PIRIX (de 12/2013 à 12/2018) ;
Président du Conseil de Surveillance : Banque Courtois (depuis 06/2021) ; Société Marseillaise de Crédit (depuis 06/2021) ; Banque Tarneaud (depuis 05/2020) ; Banque Laydernier (depuis 10/2018) ; Banque Kolb (de 10/2018 à 12/2021) ; Banque Nuger (de 03/2019 à 12/2021) ;
Président du Comité de Surveillance : Société de Bourse Gilbert Dupont (depuis 11/2018) ;
Vice-Président du Conseil de Surveillance : Société Marseillaise de Crédit (de 05/2021 à 06/2021) ; Banque Tarneaud (de 03/2019 à 05/2020) ;
Administrateur : Crédit du Nord (depuis 06/2021) ; Antarius (de 07/2018 à 07/2021) ; ALD (de 06/2015 à 06/2018) ;
Membre du Conseil de Surveillance : Banque Courtois (depuis 06/2021) ; Banque Laydernier (depuis 10/2018) ; Société Marseillaise de Crédit (depuis 09/2018) ; Banque Tarneaud (depuis 09/2018) ; Banque Kolb (de 10/2018 à 12/2021) ; Banque Nuger (de 03/2019 à 12/2021) ;
Membre du Comité de Surveillance : Société de Bourse Gilbert Dupont (depuis 11/2018) ;
Représentant Permanent de Société Générale : au Conseil d'Administration de l'Union Financière pour le développement de l'économie céréalière (de 05/2013 à 05/2017) ; de SOGEBAIL (de 11/2016 à 11/2018).

Béatrice LELIEVRE

Vice-Présidente du Conseil de Surveillance : BANQUE NUGER (depuis le 20/05/2015).
Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (depuis le 27/05/2016), BANQUE NUGER (depuis le 21/05/2014).

Valérie MORELLET

Membre salariée du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (depuis le 26/10/2020).

Luc RICHARD

Président : SEQUOIA Développement (SAS) (depuis juin 2004), Association ML TRICHET (depuis de 2005), Association La Chartreuse (depuis 2011) Atalante Energies (SAS) (depuis juin 2012 jusqu'au 31/12/2019).
Administrateur : Diac Protest (Association) (depuis 2015 jusqu'en 2021), Société PHILANTHROPIQUE (Association) (depuis 2005) BERNARD SOLFIN (SA) (depuis 2002 jusqu'en 2018), SLAMI (SA) (depuis1998 jusqu'au 1er juin 2020).
Gérant : LR CONSEIL (SARL) (depuis 2004).
Co gérant : MARTORRES (SARL) (depuis 2014)
Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (SA) (du 01/04/2006).

Hélène SAUVAN

Vice-Présidente du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (depuis le 29/05/2020).
Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (depuis le 29/05/2020), BANQUE COURTOIS (du 10/12/2021).
Présidente du Directoire : BANQUE KOLB (du 21/07/2016 au 11/06/2019).

Jean-Loup TARNEAUD

Président du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (du 05/05/2011 au 29/05/2020).
Administrateur : DELOUIS Fils (SA) (depuis le 29/05/2015) ; Vinaigreries DELOUIS (SA) (jusqu'au 31/12/2020).
Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (depuis le 05/05/2011).

Odile ZIMMERMANN

Gérante : NORIMMO (du 03/10/2016 au 30/03/2018), PARTICIPATIONS IMMOBILIERES RHONE ALPES (du 23/10/2014 au 29/12/2016)
Administrateur : PARTICIPATIONS IMMOBILIERES RHONE ALPES (échéance 29/12/2016).
Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (depuis le 20/11/2014).

2-2 Informations complémentaires concernant les Membres du Conseil

- **Des Membres complémentaires et expérimentés**

Le Conseil de Surveillance est composé de Membres choisis pour leur expérience, leurs connaissances, leur compétence, leur honorabilité et leur intégrité.

La composition du Conseil de Surveillance vise à un équilibre entre l'expérience, la compétence et l'indépendance, dans le respect de la parité hommes/femmes et de la diversité de façon à respecter l'ensemble des conditions posées par l'EBA et la BCE dans le cadre des examens dits "Fit and proper".

Le Conseil veille également à maintenir un équilibre en termes d'âge et d'expérience professionnelle.

- **Une formation adaptée au profil des Membres**

Bénéficient d'une formation :

– les Membres qui ne sont pas issus du milieu bancaire, lesquels ont une formation adaptée à chacun, dès leur prise de mandat ;

– les Membres élus par les salariés de l'Entreprise. Conformément au décret n°2015-606 du 3 juin 2015, le Conseil de Surveillance de la Banque leur a accordé un temps de préparation de 20* heures par conseil pour leur permettre d'exercer leur mandat. Le décret prévoyant aussi une formation adaptée durant toute la durée de leur mandat, un temps de formation de 40* heures par an a été autorisé en Conseil. Une formation de 5* jours est dispensée par la CEGOS auprès de tous les Membres du groupe Crédit du Nord élus par les salariés. Cette formation est prise en charge par le Crédit du Nord, actionnaire majoritaire de la Banque. En 2021, la formation s'est déroulée les 12 février, 9 avril, 29 et 30 novembre et le 3 décembre. Outre ces formations, les administrateurs représentant les salariés bénéficient, le cas échéant, d'une formation adaptée à leur profil, dès la prise de leur mandat.

** En application de l'article 186 de la loi Pacte, la durée minimale de la formation des membres du Conseil représentant les salariés est passée de 20 heures à 40 heures*

- **Âge moyen du Conseil :**

L'âge moyen du Conseil est de 56 ans.

- **Absence de conflit d'intérêt :**

À la connaissance de la Banque, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre la Banque et les Membres du Conseil de Surveillance, aussi bien au titre de leurs intérêts professionnels que privés. L'article 7 du règlement intérieur du Conseil de Surveillance, disponible sur le site internet de la Banque, rubrique « Publications / IV – Autres Documents », régit les conflits d'intérêts des Membres. Il n'existe par ailleurs aucun lien familial entre les différents Membres de la Banque.

Le Membre maintient en toute circonstance son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action. Il s'engage à ne pas rechercher ou accepter tout avantage susceptible de compromettre son indépendance.

- **Absence de condamnation**

À la connaissance du Conseil de Surveillance, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un des Membres du Conseil au cours des cinq dernières années.

Aucun des Membres n'a été associé en outre à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, ni été incriminé voire sanctionné par une autorité statutaire ou réglementaire.

Enfin, aucun des Membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en tant que membre d'un organe d'administration, de surveillance ou de direction, voire d'intervenir dans la gestion et la conduite des affaires d'une entreprise ces cinq dernières années.

- **Membres indépendants**

Au 31 décembre 2021, le Conseil compte 4 Membres indépendants : M. Gaël BRABANT, M. Serge BRUHAT, M. Luc RICHARD et M. Jean-Loup TARNEAUD. Ils ont été choisis selon les critères retenus par le code AFEP/MEDEF, par la Direction Générale et l'actionnaire. Ils réunissent les qualités personnelles et professionnelles recherchées pour exercer leur mandat.

- **Déontologie**

Chaque Membre s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés dans lesquelles (et dans la mesure où) il dispose, en raison de ses fonctions, d'informations non encore rendues publiques.

3- Rémunérations des mandataires sociaux

Il existe un Comité des Rémunérations composé de deux Membres. Les rémunérations des Membres du Directoire sont fixées par le Conseil. Elles comprennent une partie fixe et une partie variable en fonction de critères proposés par le Comité des Rémunérations, dans le respect des dispositions réglementaires propres aux établissements de crédit.

Conformément aux statuts, les Membres du Conseil de Surveillance perçoivent des rémunérations calculées selon la règle suivante : une part est acquise (part virile) à hauteur de 25 % de la part allouée à chaque administrateur et une part variable à hauteur de 75 % est versée en fonction de la présence et de l'assiduité de la personne à chaque Conseil. La part des absents n'est pas redistribuée aux autres Membres mais reste acquise à la Banque.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2018 a alloué 52 K€ bruts, dès l'année 2018, au titre de l'enveloppe globale de la rémunération destinée aux Membres indépendants et aux Membres représentant les salariés. La rémunération des Membres représentant les salariés est versée directement à leur syndicat, après renonciation de leur part.

Membres	**Rémunérations brutes (avant prélèvement obligatoire et prélèvements sociaux)** **Année 2021**
M. Gaël BRABANT	4 333 €
M. Serge BRUHAT	3 250 €
M. Luc RICHARD	2 708 €
M. Jean Loup TARNEAUD	4 333 €
Membres élus par les salariés	**Rémunérations brutes** **(avant prélèvements sociaux)**
SYNDICAT SNB (collège Cadres Audrey HYLLAIRE)	3 520.50 €
SYNDICAT CFDT (collège Techniciens Cristiana GOURON – collège Cadres : Valérie MORELLET)	7 853.50 €

4- Assemblées générales

Les Assemblées générales sont convoquées conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Tous les actionnaires et les Commissaires aux Comptes reçoivent une convocation.

La prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la Banque aura lieu le **6 mai 2022.**

Le projet des résolutions de l'Assemblée Générale figure dans le Rapport Annuel au chapitre « *Projet de Résolutions Assemblée générale Ordinaire du 6 mai 2022* »

5- Conventions intervenues entre un mandataire/actionnaire et la Société

Aucune convention n'est intervenue entre un mandataire/actionnaire et la Banque. Seules des conventions courantes conclues à des conditions normales ont été recensées.

6- Délégation d'augmentation de capital en cours

Sans objet

7- Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Sans objet

8- Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire

Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire

Dans un contexte de reprise commerciale et malgré la pandémie, le Conseil de Surveillance constate que la Banque Tarneaud enregistre une reprise de l'évolution de ses fonds de commerce, tant sur le marché des Particuliers (+ 0,1 %) avec un nombre de clients Premium en progression (+ 1,4 %), que celui des Professionnels (+ 0,2%) et que celui des Entreprises (+ 1,6 %).

Les encours de Dépôts progressent de 9,8 % à 3,6 Mds € dont + 7,9 % pour les Dépôts à vue et + 9,2 % pour l'épargne à régime spécial. Les capitaux gérés hors bilan (titres et assurance-vie) sont en progression de 5,6% à 2,3 Mds €.

Les encours de Crédits croissent de 3,6 % à 3,3 Mds € : la production des crédits d'équipement aux Entreprises et Professionnels ayant atteint 202 M€ hors PGE en augmentation de 8%. La production des crédits immobiliers aux Particuliers a augmenté de 32,1%, année particulièrement tonique en la matière.

La Banque Tarneaud a su rebondir après cette crise, avec un Produit Net Bancaire, hors provision PEL-CEL, en augmentation de + 2,2 % : la marge d'intérêts, reste stable à 0,0 %, toujours impactée par le coût de la liquidité (impact des taux courts inférieur à zéro), et les commissions rebondissent de + 4,6 % grâce à une bonne dynamique commerciale, un deuxième semestre en reprise économique et des marchés financiers bien orientés.

Le Produit Net bancaire atteint 117,4 M€.

Les Frais Généraux sont en hausse de 5,0 %.

Le Résultat Brut d'Exploitation s'amoindrit de - 1,7 % à 27,2 M€.

Le Coût du Risque s'établit à + 9,6 M€, créditeur.

Le Résultat Net d'Exploitation s'élève à 36,8 M€.

Après 10,6 M€ d'impôt sur les bénéfices, le Résultat Net de l'exercice 2021 s'élève à 26,2 M€, contre 14,0 M€ en 2020 et 19,3 M€ en 2019.

Dans le contexte post crise sanitaire, nous constatons la résilience de son modèle et la mobilisation de ses équipes, que nous remercions chaleureusement pour leur engagement au quotidien.

Après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes, le Conseil de Surveillance recommande à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes présentés par le Directoire au titre de l'exercice 2021.

Le Conseil de Surveillance approuve la politique menée par le Directoire dans le cadre de la stratégie qui lui est fixée et dans un environnement en pleine mutation.

Le Président du Conseil, au nom du Conseil de Surveillance renouvelle ses remerciements aux collaborateurs de la Banque Tarneaud pour leur engagement au service des clients. Il remercie également tous les clients pour leur attachement et leur fidélité.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société Banque Tarneaud,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Banque Tarneaud relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.5 de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'impact du changement de méthode comptable relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

▪ Appréciation du risque de crédit et de l'évaluation des pertes de crédit attendues sur les crédits à la clientèle dans un contexte de crise économique liée à la pandémie de Covid-19

Risque identifié	Notre réponse
Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose Banque Tarneaud à une perte potentielle si son client ou sa contrepartie s'avère incapable de faire face à ses engagements financiers. Banque Tarneaud constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir ce risque. Les principes comptables d'évaluation des dépréciations individuelles d'une part, et des provisions collectives d'autre part, sont présentés dans la note 2.8 « Dépréciations et provisions » de l'annexe aux comptes annuels. Le montant des provisions collectives pour risque de crédit est déterminé sur la base des encours sains non-dégradés et des encours dégradés, respectivement. Ces provisions collectives sont déterminées à partir de modèles statistiques faisant appel au jugement lors des différentes étapes du calcul, en particulier dans le contexte d'incertitude dû à la crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19. Par ailleurs, Banque Tarneaud a recours au jugement et procède à des estimations comptables pour évaluer le niveau des dépréciations individuelles des encours douteux. Au 31 décembre 2021, le montant total des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à M€ 3 512,8, le montant total des dépréciations s'élève à M€ 61,4 et celui des provisions s'élève à M€ 21,1. Nous avons considéré que l'évaluation des dépréciations et provisions sur les crédits à la clientèle constituaient un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour ce qui concerne les secteurs économiques et zones géographiques les plus fragilisés par la crise.	Nous avons, avec des spécialistes en gestion des risques et modélisation ainsi que des économistes de nos cabinets intégrés dans l'équipe d'audit, concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs ainsi que sur les secteurs économiques et zones géographiques les plus fragilisés par la crise. Nous avons pris connaissance du dispositif de gouvernance et de contrôle interne de Banque Tarneaud relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues et testé les contrôles clés manuels et informatisés. Nos travaux d'audit ont notamment consisté à : • évaluer la pertinence des projections macro-économiques et de la pondération des scénarios retenus par le groupe ; • apprécier les principaux paramètres retenus par le groupe pour évaluer les provisions collectives au 31 décembre 2021, y compris les adaptations mises en œuvre pour appréhender l'impact des mesures de soutien à l'économie ; • apprécier la capacité des ajustements de modèles et de paramètres ainsi que des ajustements sectoriels à apporter une couverture adéquate du niveau de risque de crédit dans le contexte de crise ; • apprécier à partir d'outils d'analyse de données l'évaluation des provisions collectives sur un échantillon de portefeuilles retail ; • tester au 31 décembre 2021 sur une sélection des crédits aux entreprises les plus significatifs, les principaux critères appliqués pour la classification des encours douteux, ainsi que les hypothèses retenues pour l'estimation des dépréciations individuelles afférentes. Nous avons également apprécié les informations présentées dans les notes 1.2 « Recours à des estimations et au jugement », 2.3 « Prêts et créances » et 2.8 « Dépréciations et provisions pour risques de crédit » de l'annexe aux comptes annuels, relatives au risque de crédit dans le contexte évolutif de la pandémie.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations de banques et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

AUTRES VERIFICATIONS OU INFORMATIONS PREVUES PAR LES TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque Tarneaud par votre assemblée générale du 26 avril 1994 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et du 16 mai 2019 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la vingt-huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quatrième année.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La-Défense et Toulouse, le 21 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES	ERNST & YOUNG et Autres
Marjorie Blanc Lourme	Frank Astoux

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société Banque Tarneaud,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Paris La-Défense et Toulouse, le 21 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES	ERNST & YOUNG et Autres
Marjorie Blanc Lourme	Frank Astoux

RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 MAI 2022

Résolutions

Première résolution Approbation des comptes et des rapports

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2021, approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2021 et le compte de résultat de l'exercice 2021.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts à 26 234 298,38 €.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate :

Bénéfice de l'exercice ……..... 26 234 298,38 €

L'Assemblée propose de ne verser aucun dividende et d'affecter en totalité du résultat au report à nouveau :

Report à nouveau 2020 *…… 59 101 645,31 €
Majoré du bénéfice, cela forme un total distribuable de…… 85 335 943,69 €

*Dans le cadre de l'application de la norme IAS 19 "Avantage du personnel" sur la période de service des indemnités de fin de carrière, l'ajustement 2020 a été enregistré en "report à nouveau".
Ainsi le report à nouveau 2020 est porté à 59 101 645,31 € au lieu de 59 070 297,36 €.

Le report à nouveau final passe ainsi à 85 335 943,69 €.

Il est rappelé, conformément à la loi que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Dividendes distribués au titre des trois exercices précédents	
Exercice 2020	**Pas de distribution**
Exercice 2019	**Pas de distribution**
Exercice 2018	**4,32 € par action**

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Troisième résolution — Conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 et suivants du Code de commerce, statue sur ce rapport et prend acte qu'il n'y a pas de nouvelle convention à soumettre à son approbation.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Quatrième résolution — Avis consultatif sur l'enveloppe de rémunération versée en 2021 aux personnes visées à l'article L 511-71 du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil, consulté en application de l'article L 511-73 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale de 1 469 455 € des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2021 aux personnes visées par ledit article.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Cinquième résolution — Renouvellement du mandat d'un Membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Monsieur Serge BRUHAT en tant que Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Sixième résolution — Renouvellement du mandat d'un Membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Madame Béatrice LELIEVRE en tant que Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Septième résolution Renouvellement du mandat d'un Membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Madame Odile ZIMMERMANN en tant que Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Huitième résolution Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale, pour effectuer toutes formalités et publications.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés.

GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES TECHNIQUES UTILISES

Tableau des acronymes

Acronyme	Définition	Glossaire
CRD	*Capital Requirement Directive*	Directive européenne sur les fonds propres réglementaires
EAD	*Exposure at Default*	Valeur exposée au risque
EL	*Expected Loss*	Perte attendue
LCR	*Liquidity Coverage Ratio*	Ratio de liquidité à court terme
NSFR	*Net Stable Funding Ratio*	Ratio structurel de liquidité à long terme
PD	*Probability of Default*	Probabilité de défaut
RWA	*Risk Weighted Assets*	Actifs risqués pondérés
ROE	*Return on Equity*	Rendement des capitaux propres
VaR	*Value at Risk*	Valeur en Risque

Accord de compensation : contrat par lequel deux parties à un contrat financier (instrument financier à terme), un prêt de titres ou une pension, conviennent de compenser leurs créances réciproques nées de ces contrats, le règlement de celles-ci ne portant alors que sur un solde net compensé, notamment en cas de défaut ou de résiliation. Un accord global de compensation permet d'étendre ce mécanisme aux différentes familles d'opérations, soumises à différents contrats-cadres au moyen d'un contrat chapeau.

Action : titre de capital émis par une société par actions, représentant un titre de propriété et conférant à son détenteur (l'actionnaire) des droits à une part proportionnelle dans toute distribution de bénéfice ou d'actif net ainsi qu'un droit de vote en assemblée générale.

Appétit pour le risque : niveau de risque, par nature et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. L'appétit pour le risque s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'Appétit pour le Risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe.

Bâle 1 (les Accords de) : dispositif prudentiel établi en 1988 par le Comité de Bâle, visant à assurer la solvabilité et la stabilité du système bancaire international en fixant une limite minimale et standardisée au niveau international au montant de fonds propres des banques. Il instaure notamment un ratio minimal de fonds propres sur le total des risques portés par la banque qui doit être supérieur à 8%. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – no 4 – mai 2012).

Bâle 2 (les Accords de) : dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender et limiter les risques des établissements de crédit. Il vise principalement le risque de crédit, les risques de marché et le risque opérationnel des banques. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – no 4 – mai 2012).

Bâle 3 (les Accords de) : évolution des standards prudentiels bancaires qui complète les accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. (Source : Glossaire Banque de France - Documents et débats – no 4 – mai 2012). Les accords de Bâle 3 sont déclinés en Europe dans la directive 2013/36/UE (CRD4) et le règlement 575/2013 (CRR) qui sont en vigueur depuis le 1er janvier 2014.

Bénéfice net par action : ratio du bénéfice net de l'entreprise (retraité de la rémunération des titres hybrides comptabilisés en instruments de capitaux propres) sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Coefficient d'exploitation : ratio indiquant la part du PNB (produit net bancaire) utilisée pour couvrir les charges d'exploitation (coûts de fonctionnement de l'entreprise). Il se détermine en divisant les frais de gestion par le PNB.

Collatéral : actif transférable ou garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement. (Source : Glossaire Banque de France - Documents et débats – no 4 – mai 2012).

Coût du risque commercial en points de base : le coût du risque en points de base est calculé en rapportant la charge nette du risque commercial aux encours de crédit de début de période. La charge nette du risque commercial correspond au coût du risque calculé pour les engagements de crédit (bilan et hors bilan), soit les Dotations-Reprises (utilisées ou non utilisées) + Pertes sur créances irrécouvrables - les Récupérations sur prêts et créances amortis. Les dotations et reprises sur provisions pour litiges sont exclues de ce calcul.

CRD3 (Capital Requirement Directive) : directive européenne sur les exigences en fonds propres, intégrant les dispositions dites Bâle 2 et 2.5, notamment au titre du risque de marché : amélioration de la prise en

compte du risque de défaut et de migration de notation des actifs figurant dans le portefeuille de négociation (actifs tranchés et non tranchés) et réduction du caractère procyclique de la Valeur en Risque (voir définition).

CRR/CRD4 (Capital Requirement Regulation) : la directive 2013/36/UE (CRD4) et le règlement (UE) no 575/2013 (CRR) constituent le corpus des textes transposant Bâle 3 en Europe. Ils définissent ainsi la réglementation européenne relative aux ratios de solvabilité, de grands risques, de levier et de liquidité et sont complétés par les standards techniques de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE).

Décote (haircut) : pourcentage qui est déduit de la valeur de marché de titres pour refléter leur valeur dans un environnement de stress (risque de contrepartie ou stress de marché). L'importance de la décote reflète le risque perçu.

Dépréciation : constatation comptable d'une moins-value probable sur un actif. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – no 4 – mai 2012).

Dérivé : un titre financier ou un contrat financier dont la valeur évolue en fonction de la valeur d'un actif sous-jacent, qui peut être financier (actions, obligations, devises…) ou non financier (matières premières, denrées agricoles…). Cette évolution peut s'accompagner selon le cas d'un effet démultiplicateur (effet de levier). Les produits dérivés peuvent exister sous forme de titres (warrants, certificats, EMTN structurés…) ou sous forme de contrats (*forwards, options, swaps*…). Les contrats dérivés cotés sont appelés Futures.

EAD – Exposure at default : exposition en cas de défaut, exposition encourue par l'établissement financier en cas de défaut de la contrepartie.

Émission structurée ou produit structuré : instrument financier combinant un produit obligataire et un instrument (une option par exemple) permettant de s'exposer sur toute sorte d'actif (actions, devises, taux, matières premières). Les instruments peuvent être assortis d'une garantie, totale ou partielle, du capital investi. Le terme « produit structuré » ou « émission structurée » désigne également dans un autre registre des titres résultant d'opérations de titrisation, pour lesquels une hiérarchisation du rang des porteurs est organisée.

Expected losses (EL) : perte susceptible d'être encourue compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque telles que les sûretés réelles

Fonds propres Common Equity Tier 1 : fonds propres de base de catégorie 1 de l'établissement qui incluent principalement le capital social, les primes d'émission associées et les réserves, minorés de déductions réglementaires.

Fonds propres Tier 1 : constitués des fonds propres de base de catégorie 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1. Ces derniers correspondent aux instruments de dette perpétuelle sans incitation au remboursement, minorés de déductions réglementaires.

Fonds propres Tier 2 : fonds propres complémentaires constitués principalement de titres subordonnés minorés de déductions réglementaires.

Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP) : processus prévu dans le Pilier II de l'Accord de Bâle, par lequel le Groupe vérifie l'adéquation de ses fonds propres au regard de l'ensemble des risques encourus. Investment grade : notation long terme fournie par une agence externe allant de AAA/Aaa à BBB-/Baa3 d'une contrepartie ou d'une émission sous-jacente. Une notation de BB+/Ba1 et en dessous qualifie les instruments Non Investment Grade.

Juste valeur : montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de marché normales.

Liquidité : pour une banque, il s'agit de sa capacité à couvrir ses échéances à court terme. Pour un actif ce terme désigne la possibilité de l'acheter ou de le vendre rapidement sur un marché avec une décote limitée. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – no 4 – mai 2012).

Ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio - Ratio de liquidité à court terme) : ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés, pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales. (Source : texte bâlois de décembre 2010).

Notation : évaluation, par une agence de notation financière (Moody's, FitchRatings, Standard & Poor's), du risque de solvabilité financière d'un émetteur (entreprise, État ou autre collectivité publique) ou d'une opération donnée (emprunt obligataire, titrisation, covered bonds). La notation a un impact direct sur le coût de levée du capital. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – no 4 – mai 2012).

Ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio - Ratio structurel de liquidité à long terme) : ce ratio vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités au moyen de sources structurellement plus stables. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période d'un an, a été conçu pour fournir une structure viable des échéances des actifs et passifs. (Source : texte bâlois de décembre 2010)

Obligation : une obligation est une fraction d'un emprunt, émis sous la forme d'un titre, qui est négociable et qui, dans une même émission, confère les mêmes droits de créance sur l'émetteur pour une même valeur nominale (l'émetteur étant une entreprise, une entité du secteur public ou l'État).

Probabilité de défaut (PD) : probabilité qu'une contrepartie de la banque fasse défaut à horizon d'un an.

Ratio global ou Ratio de solvabilité : rapport entre les fonds propres globaux (Tier 1 et Tier 2) et les actifs risqués pondérés.

Ratio Common Equity Tier 1 : rapport entre les fonds propres Common Equity Tier 1 et les actifs pondérés par les risques, selon les règles CRD4/ CRR. Les fonds propres Common Equity Tier 1 ont une définition plus restrictive que dans l'ancien référentiel CRD3 (Bâle 2).

Ratio Core Tier 1 : rapport entre les fonds propres Core Tier 1 et les actifs risqués.

Ratio de levier : le ratio de levier est un ratio qui se veut simple et qui vise à encadrer la taille du bilan des établissements. Pour ce faire, le ratio de levier met en rapport les fonds propres prudentiels de catégorie 1 (Tier 1) et le bilan/ hors-bilan comptables, après retraitements de certains postes. Une nouvelle définition du ratio de levier a été mise en oeuvre dans le cadre de l'application du règlement CRR.

Ratio Tier 1 : rapport entre les fonds propres Tier 1 et les actifs risqués pondérés.

Return On Equity (ROE - Rendement des capitaux propres) : rapport entre le résultat net retraité de la rémunération des titres hybrides comptabilisés en instruments de capitaux propres et les capitaux propres comptables retraités (notamment des titres hybrides), qui permet de mesurer la rentabilité des capitaux.

Risque assurance : il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif/passif (risques de taux, de valorisation, de contrepartie et de change), du risque de tarification des primes du risque de mortalité et des risques structurels liés aux activités d'assurance vie et dommage, y compris les pandémies, les accidents et les catastrophes (par exemple : séismes, ouragans, catastrophes industrielles, actes de terrorisme ou conflits militaires).

Risque de crédit et de contrepartie : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché et aux activités de titrisation.

Risque de marché : risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tous autres actifs, tels que les actifs immobiliers.

Risque opérationnel (y compris le risque comptable et environnemental) : risque de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs.

Risque structurel de taux d'intérêt et de change : risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre.

Risque de transformation : apparaît dès lors que des actifs sont financés par des ressources dont la maturité est différente. Du fait de leur activité traditionnelle consistant à transformer des ressources dont la maturité est courte en des emplois de durées plus longues, les banques sont naturellement confrontées au risque de transformation qui entraîne lui-même un risque d'illiquidité et de taux d'intérêt. On parle de transformation quand les actifs ont une maturité plus longue que les passifs et d'antitransformation dès lors que des actifs sont financés par des ressources dont la maturité est plus longue.

Risk Weighted Assets (RWA) : encours pondérés en risques ou actifs risqués pondérés ; valeur de l'exposition multipliée par son taux de pondération en risque.

Sûreté réelle : garanties pouvant être constituées d'actifs prenant la forme de biens corporels ou incorporels, mobiliers ou immobiliers, tels que des matières premières, des métaux précieux, des sommes d'argent, des instruments financiers ou des contrats d'assurance.

Taux brut d'encours douteux : rapport entre les encours douteux et les encours bruts de crédit comptables (prêts et créances sur la clientèle, prêts et créances sur les établissements de crédit, locations-financement et locations simples).

Taux de couverture des encours douteux : rapport entre les provisions et dépréciations constatées sur le portefeuille et les encours douteux (prêts et créances sur la clientèle, prêts et créances sur les établissements de crédit, locations-financement et locations simples).

Titrisation : opération consistant à transférer un risque de crédit (créances de prêts) à un organisme qui émet, à cette fin, des titres négociables souscrits par des investisseurs. Cette opération peut donner lieu à un transfert des créances (titrisation physique) ou au seul transfert des risques (dérivés de crédit). Les opérations de titrisation peuvent, selon les cas, donner lieu à une subordination des titres (tranches).

Valeur en Risque (VaR – Value at Risk) : indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe, en particulier dans ses activités de trading (VaR à 99% conforme au modèle interne réglementaire). Elle correspond au plus grand risque obtenu après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique. Dans le cadre décrit ci-dessus, elle correspond à la moyenne entre les deuxièmes et troisièmes plus grands risques évalués.